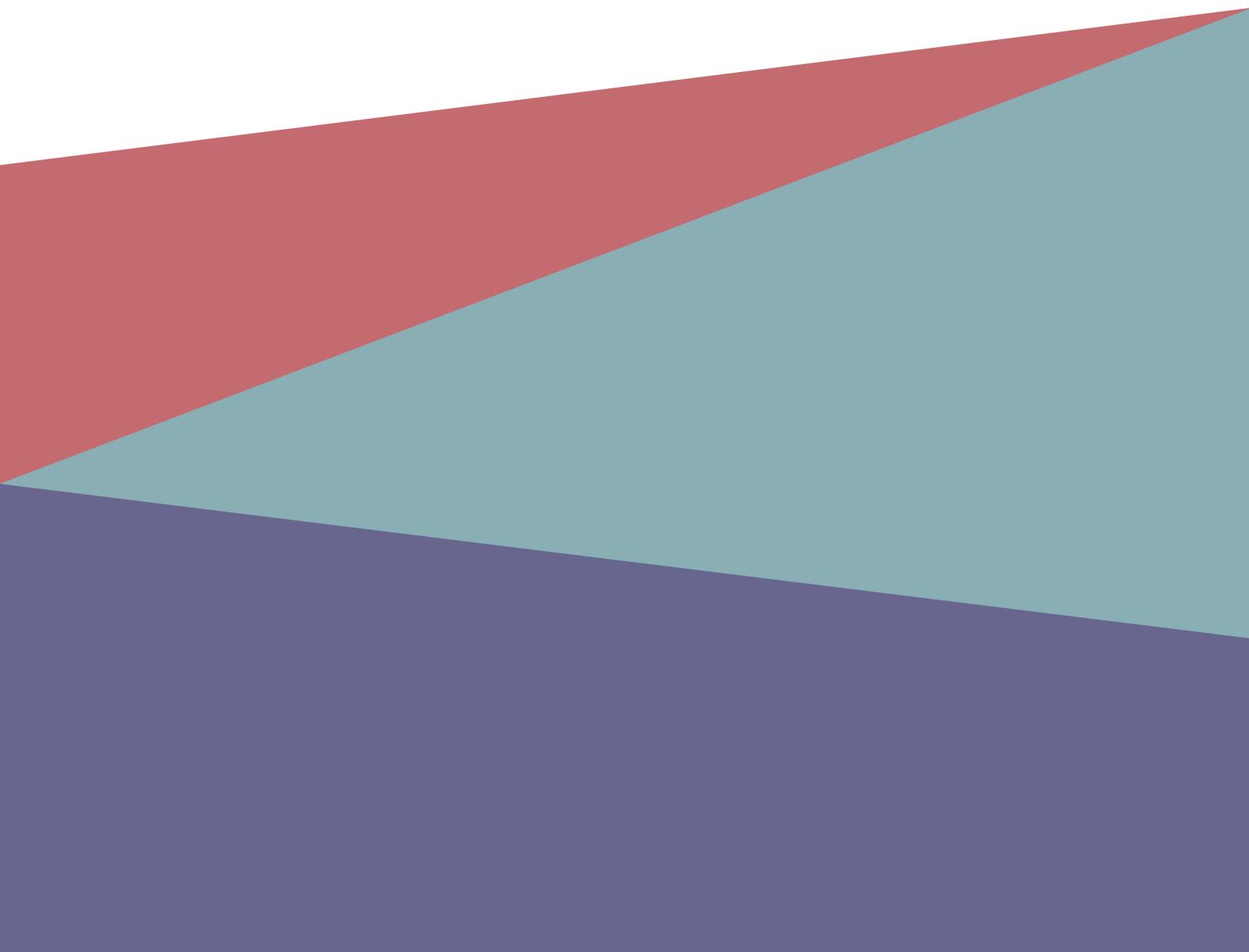




CONSEIL DES EPF

RAPPORT FINANCIER DU CONSEIL DES EPF SUR LE DOMAINE DES EPF 2023



Différences d'arrondi: il est possible que la somme des chiffres présentés dans ce document ne corresponde pas exactement aux montants totaux figurant dans les tableaux. Les variations sont calculées sur des chiffres non arrondis et peuvent être différentes des valeurs se basant sur les chiffres arrondis figurant dans les tableaux.

Rapport financier du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF 2023

Rapport sur l'exercice financier du Domaine des EPF	4
Compte de résultat consolidé	10
Compte de résultat consolidé	10
Bilan consolidé	11
Tableau des capitaux propres consolidés	12
Tableau des flux de trésorerie consolidés	14
Annexe aux comptes annuels consolidés	15
1 Activité économique	15
2 Bases de la présentation des comptes	15
3 Principes d'établissements du bilan et d'évaluation	18
4 Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management	27
5 Comparaison par rapport au budget	30
6 Rapport sectoriels	32
7 Financement fédéral	36
8 Taxes d'études, Formation continue	37
9 Contributions à la recherche, man- dats de recherche et prestations de services scientifiques	38
10 Dons et legs	39
11 Autres produits	40
12 Charges de personnel	41
13 Charges de biens et services	42
14 Charges de transfert	42
15 Résultat financier	43
16 Liquidités et placement à court terme	44
17 Créances	44
18 Stocks	45
19 Actifs de régularisation	45
20 Participations dans des entités associées et Joint Ventures	46
21 Immobilisations corporelles et incorporelles	48
22 Placements financiers et prêts	50
23 Cofinancement	51
24 Engagements courants	51
25 Engagements financiers	52
26 Passifs de régularisation	53
27 Provisions	54
28 Régimes de prévoyance à prestations définies	56
29 Fonds de tiers affectés	61
30 Gestion financière des risques et informations supplémentaires sur les instruments financiers	62
31 Engagements conditionnelles et créances conditionnelles	68
32 Engagements contractuels	69
33 Leasing opérationnel	69
34 Rémunération des personnes-clés de management	70
35 Relations avec les entités contrôlées et associées	71
36 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	73
Rapport de l'organe de révision	74
Mentions légales	78

Rapport sur l'exercice financier 2023 du Domaine des EPF

Principes et remarques sur les comptes annuels consolidés

Présentation des comptes

Les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF englobent le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le tableau des capitaux propres et l'annexe. Ils ont été établis et certifiés conformément aux International *Public Sector Accounting Standards* (IPSAS).

Ils se basent sur le concept de la comptabilité d'exercice, c.-à-d. que les produits et les charges sont régularisés par période. En plus du résultat, les comptes annuels montrent la situation financière et celle du patrimoine.

Les Chambres fédérales décident pour le Domaine des EPF aussi bien du crédit de charges avec incidences financières que du crédit d'investissement avec incidences financières. Ce dernier n'est pas comptabilisé dans les comptes annuels consolidés, comme expliqué ci-après.

Rapports de propriété des biens immobiliers du Domaine des EPF

Les comptes annuels consolidés reproduisent les rapports de propriété juridiques et réels des biens immobiliers du Domaine des EPF. La grande majorité des biens immobiliers utilisés par le Domaine des EPF appartient à la Confédération et ne figure donc pas dans les comptes annuels du Domaine des EPF.

La Confédération a transféré au Domaine des EPF la gestion des biens immobiliers fédéraux qu'il utilise. Les investissements engagés et surveillés par le Domaine des EPF dans les biens immobiliers fédéraux concernés sont présentés dans le rapport de gestion, à partir de la page 80. Le crédit d'investissement pour les biens immobiliers appartenant à la Confédération ainsi que la contribution financière de cette dernière (crédit de charges) sont présentés au poste Financement fédéral résultant du plafond de dépenses (cf. rapport de gestion p. 112 s.). Celui-ci représente ainsi de manière complète le pilotage politique que la Confédération exerce sur le Domaine des EPF.

En revanche, dans les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF, le poste Financement fédéral (cf. annexe 7) se compose de la contribution financière de la Confédération et de la contribution fédérale aux loyers. Pour l'utilisation de ces biens immobiliers dont la Confédération est propriétaire, un loyer d'un même montant est enregistré dans les charges de biens et services, de sorte que ces deux postes se neutralisent dans le résultat de l'exercice.

Les investissements consentis dans des immeubles appartenant au Domaine des EPF et en grande partie destinés à des aménagements pour adaptation aux besoins des locataires sont financés avec la contribution financière de la Confédération et font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

Comparabilité avec les exercices précédents

Aucune modification susceptible d'avoir eu une influence déterminante n'a été apportée aux principes applicables aux comptes annuels, qui sont donc comparables à ceux des exercices précédents.

Pendant l'exercice précédent, les contrats avec Credit Suisse Funds AG concernant l'acquisition prévue (retour anticipée) du *SwissTech Convention Center* (STCC) en leasing par l'EPFL ont été signés. La réévaluation en résultant a entraîné un effet exceptionnel qui s'est traduit par un bénéfice comptable de 53 mio CHF. Pour cette retour anticipée du STCC, le Parlement fédéral a autorisé un crédit d'engagement d'un montant de 146 mio CHF le 5 décembre 2022. L'acquisition du STCC est financée par les réserves. Selon l'évaluation de la direction, en raison du principe d'annualité de la contribution fédérale (financement fédéral), les 146 mio CHF ne seront déduits des réserves qu'au moment de l'exécution de l'acquisition (2024, 2025 ou 2026).

Principales évolutions de 2023 en bref

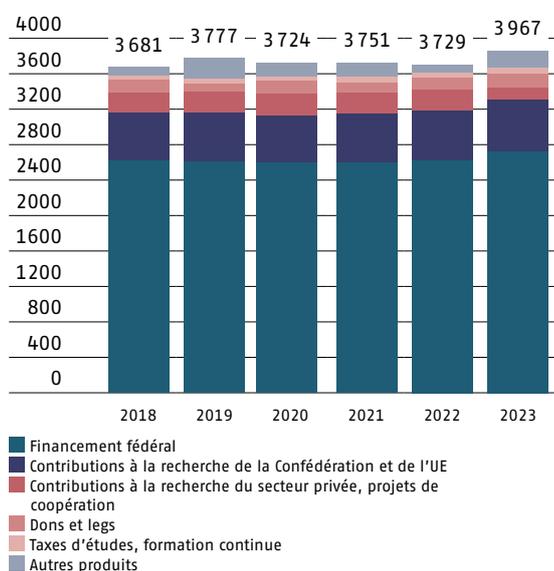
Au cours de l'exercice sous revue, les activités de recherche sont restées au niveau de 2022. Des investissements significatifs ont de nouveau été consentis dans les immobilisations corporelles. Malgré les mesures d'économie mises en place, le renchérissement a causé une perte d'exploitation de -16 mio CHF. Grâce à la hausse des dons, le résultat d'exploitation n'a pas été encore plus négatif. Les bons résultats financiers ont permis de dégager un bénéfice annuel de 23 mio CHF (2022 ajusté: -25 mio CHF).

Les comptes annuels consolidés 2023 peuvent se résumer comme suit:

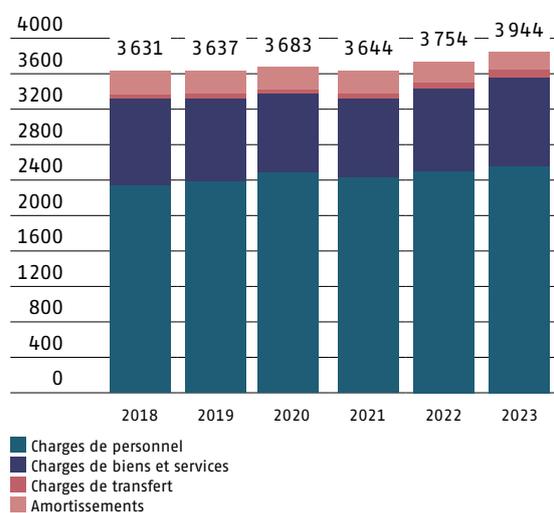
- hausse des produits d'exploitation (financement fédéral et augmentation des produits de fonds de tiers);
- augmentation des charges d'exploitation en raison de la hausse des dépenses de matériel, d'énergie et des charges de personnel liées au renchérissement, ainsi que des besoins d'amortissement plus élevés dus à une activité d'investissement soutenue;
- résultat financier nettement meilleur qu'en 2022.
- les liquidités (y c. les placements financiers à court terme) ont diminué en raison des dépenses élevées, ce qui se reflète également dans la baisse des réserves.

Synthèse pluriannuelle

Evolution du produit total du Domaine des EPF en mio CHF



Evolution des charges totales du Domaine des EPF en mio CHF



Compte de résultat consolidé

mio CHF	2023	2022 ajusté	2021
Produits d'exploitation	3 929	3 780	3 697
Ecart par rapport à l'année précédente	4%	2%	0%
Charges d'exploitation	3 944	3 754	3 641
Ecart par rapport à l'année précédente	5%	3%	-1%
RÉSULTAT FINANCIER	30	- 27	26
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	23	- 25	110
Produit total	3 967	3 729	3 751
Part des fonds de tiers dans les produits totaux	31%	29%	31%
Charges de personnel dans les produits totaux	64%	67%	65%

Produits d'exploitation et produit total

Les **produits d'exploitation** ont augmenté de 148 mio CHF par rapport à 2022, pour s'établir à 3929 mio CHF. Le **produit total**, qui inclut également le résultat financier et de participation, a grimpé à 3967 mio CHF grâce à la meilleure performance des marchés financiers (2022: 3729 mio CHF).

Le financement par la Confédération, à savoir le **financement fédéral** (cf. annexe 7), représente le principal composant des produits d'exploitation. Il se composait de la contribution financière de la Confédération, de 2535 mio CHF (2022: 2441 mio CHF), et de la contribution aux loyers de 195 mio CHF (2022: 202 mio CHF). Par rapport à l'exercice précédent, le financement fédéral a progressé de 87 mio CHF.

Les **produits de fonds de tiers** (cf. annexes 8, 9, 10, 11, 15, 20) ont grimpé de 150 mio CHF, soit 14%, pour s'établir à 1237 mio CHF (2022: 1086 mio CHF). Cela s'explique par l'augmentation des dons et des produits de projets, ainsi que par le résultat financier et de participation de nouveau positif. La part des fonds de tiers dans les produits était de 31%.

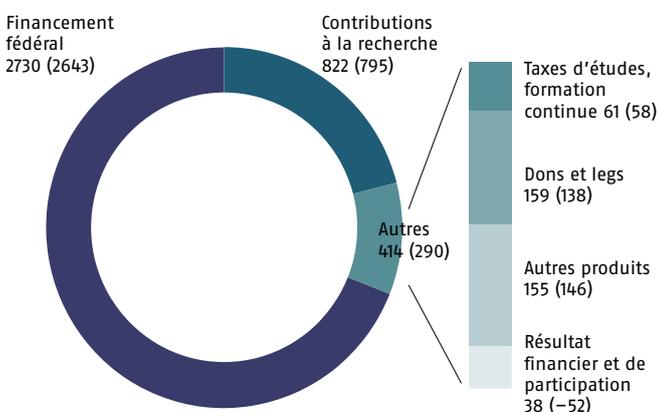
Les produits des contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques, d'un montant de 822 mio CHF, ont dépassé la valeur de l'exercice précédent (2022: 795 mio CHF). Avec une part de 21% similaire au niveau des années précédentes, ils constituent le deuxième composant des produits d'exploitation.

Mesures transitoires

Le 17 août 2022, le Conseil fédéral a adopté l'Ordonnance révisée relative aux mesures concernant la participation de la Suisse aux programmes de l'UE pour la recherche et l'innovation. Celle-ci couvre la participation de la Suisse en tant que pays associé aux programmes de l'UE et règle les bases juridiques pour le financement direct de partenaires suisses dans des projets Horizon Europe. En 2023, le Domaine des EPF a réalisé des produits de projets d'un montant de 62 mio CHF (2022: 18 mio CHF), dont 15 mio CHF concernent le FNS, 1 mio CHF Innosuisse, 2 mio CHF la recherche sectorielle et 43 mio CHF les programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI). Le montant des engagements de prestations pour les projets issus de mesures transitoires s'élevait à 325 mio CHF à la fin 2023 (2022: 202 mio CHF), dont 122 mio CHF concernent le FNS (2022: 47 mio CHF), 2 mio CHF Innosuisse (2022: 3 mio CHF), 201 mio CHF les PCRI de l'UE (2022: 152 mio CHF).

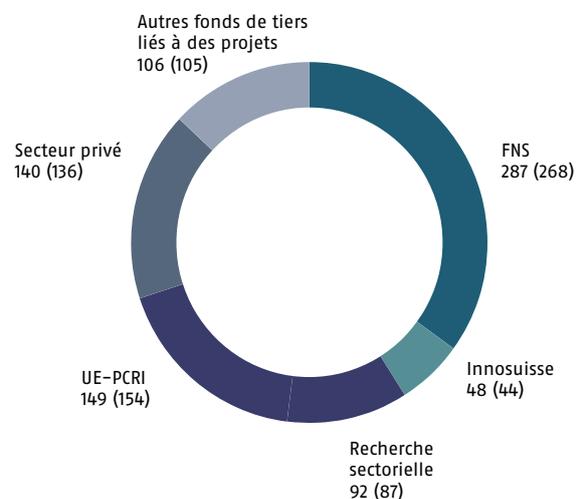
Produit total 2023 en mio CHF

3967 mio CHF (2022: 3729 mio CHF)



Contributions à la recherche 2023 en mio CHF

822 mio CHF (2022: 795 mio CHF)



Octroi de fonds d'encouragement – volume de projets de recherche obtenus de manière compétitive (valeur distincte hors bilan)

En 2023, le Domaine des EPF a obtenu au total 495 mio CHF de fonds d'encouragement compétitifs*, dont 163 mio CHF (2022: 201 mio CHF) proviennent des mesures transitoires de la Confédération (total 2022: 492 mio CHF, 2021: 388 mio CHF et 2020: 468 mio CHF). Le FNS a alloué 354 mio CHF, soit 56 mio CHF de plus qu'en 2022. Sur ce montant, 83 mio CHF concernent les mesures transitoires (2022: 49 mio CHF).

Les projets soutenus par Innosuisse ont progressé de 9 mio CHF; sur un total de 50 mio CHF, 1 mio CHF est financé par des mesures transitoires (2022: 6 mio CHF). Les octrois pour les projets PCRI de l'UE ont diminué de 61 mio CHF et s'élèvent à 91 mio CHF, dont 80 mio CHF pour les mesures transitoires (2022: 146 mio CHF).

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont progressé de 190 mio CHF pour s'établir à 3944 mio CHF pendant l'exercice sous revue. Cette augmentation est due principalement à la hausse des dépenses énergétiques. Les charges de personnel et les amortissements ont eux aussi grimpé.

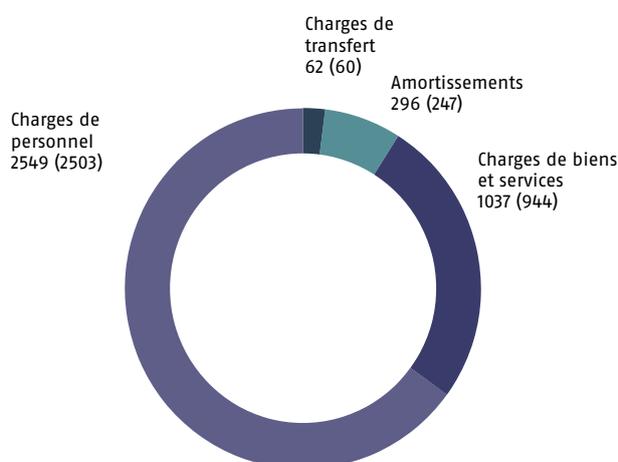
Les **charges de personnel** constituent le principal poste des charges (2023: 65%; 2022: 67%). Elles ont augmenté de 46 mio de CHF par rapport à 2022, en partie du fait de la compensation du renchérissement, pour atteindre 2549 mio CHF. L'augmentation des salaires du personnel (+77 mio CHF) n'a été que partiellement compensée par la baisse des charges de prévoyance nettes (-38 mio CHF).

Les **charges de biens et services** sont, avec 1037 mio CHF, supérieures à celles de l'exercice précédent (2022: 944 mio CHF). Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des prix de l'énergie, avec des coûts énergétiques qui ont doublé pour s'établir à 148 mio CHF. Les **amortissements** ont grimpé à 296 mio CHF (2022: 247 mio CHF), ce qui s'explique par les investissements élevés consentis durant l'exercice sous revue et au cours des exercices précédents. La valeur de l'exercice précédent contient une reprise de pertes de valeur issue de la réévaluation du STCC de 30 mio CHF (cf. p. 4 Comparabilité avec les exercices précédents). Les **charges de transfert** sont restées au même niveau que l'exercice précédent (2023: 62 mio CHF; 2022: 60 mio CHF).

Des informations détaillées sur les charges d'exploitation sont données aux annexes 12 à 14 et 21.

Charges d'exploitation 2023 en mio CHF

3944 mio CHF (exercice précédent: 3754 mio CHF [ajusté cf. annexe 2])



* Pour ces valeurs, il convient de noter que des comptages doubles sont possibles en raison de la structure des contrats *Leading House* qu'elles contiennent.

Bilan consolidé

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022 ajusté	31.12.2021
Actif circulant	3 018	3 048	3 143
Actif immobilisé	3 732	3 701	3 518
TOTAL DE L'ACTIF	6 750	6 749	6 661
Capitaux de tiers	3 618	3 427	3 616
Capitaux propres	3 133	3 322	3 045
TOTAL DU PASSIF	6 750	6 749	6 661

Le total du bilan du Domaine des EPF est resté au niveau de 2022. Les liquidités et placements à court terme ont augmenté suite à des reclassements; les placements financiers et les immobilisations corporelles se sont repliés.

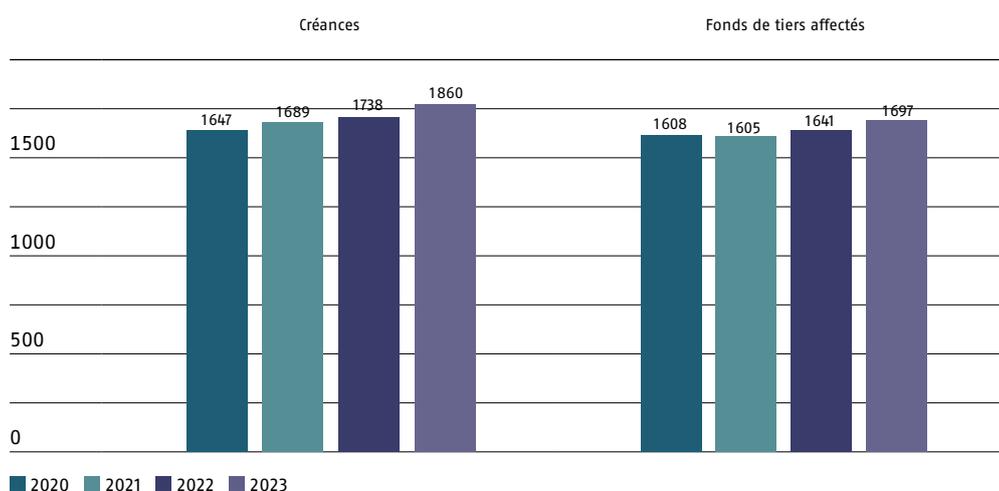
Créances et fonds de tiers affectés

Comme en 2022, les créances sur transactions sans contrepartie et les fonds de tiers affectés dans des capitaux de tiers ont représenté près d'un quart du total du bilan.

Ces fonds de tiers proviennent d'organisations de financement, du secteur public, de l'économie et de donateurs. Le Domaine des EPF s'en sert pour financer et promouvoir une partie de son activité de projet et de recherche. Ces créances diminuent en cours d'année, à chaque paiement visant à financer une avancée de projet. Elles augmentent avec les contrats nouvellement conclus et l'octroi de fonds d'encouragement. Le solde des créances reflète donc le cadre de financement encore dû des projets en cours et des promesses de dons. Le solde des fonds de tiers affectés représente quant à lui l'engagement de prestations encore ouvert découlant des projets et mandats de recherche en cours.

Le graphique «Créances et fonds de tiers affectés» illustre l'évolution de ces valeurs.

Créances et fonds de tiers affectés en mio CHF



Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles représentent environ un tiers du total du bilan (31.12.2023: 2136 mio CHF).

En 2023, 340 mio CHF ont été comptabilisés dans les immobilisations corporelles. Exemples d'investissements importants:

- **ETH Zurich:** Dans les immobilisations corporelles meubles, des appareils techniques et scientifiques ont été achetés, comme le spectromètre *MR Research System 3 Tesla Edition*, pour 2 mio CHF. Dans le domaine des technologies de l'information et des communications, 30 mio CHF ont été investis dans l'extension du matériel de l'ordinateur haute performance HPCN/Alps. S'agissant des immobilisations, l'ETH Zurich a de nouveau enregistré des entrées élevées dans les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires et les constructions en cours, en raison notamment de l'activité de construction toujours soutenue. Pour la rénovation et l'agrandissement du bâtiment HIF (sciences de la construction), 7 mio CHF ont été investis dans les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires. D'autres aménagements notables pour adaptation aux besoins des locataires ont été les transformations HPT sur le campus Höggerberg (départements de biologie et de physique, 6 mio CHF), ainsi que les investissements pour la nouvelle construction du bâtiment de laboratoire et de bureau HPQ sur le Campus Höggerberg (département de physique, 5 mio CHF) et pour la rénovation/l'agrandissement du laboratoire des machines ML/FHK (5 mio CHF).
- **EPFL:** Dans les immobilisations corporelles meubles, des appareils techniques et scientifiques ont été achetés, entre autres un cryomicroscope électronique en transmission (Centre Dubochet, 6 mio CHF) et un microscope électronique GIF Continuum 1069HR pour le laboratoire pour la spectrométrie électronique et la microscopie LSME (2 mio CHF), tous deux financés par des fonds de tiers. L'EPFL a investi 9 mio CHF dans du matériel informatique (dont 3 mio CHF provenant de financements de tiers), dans trois systèmes de serveurs supplémentaires pour le soutien scientifique informatique et applicatif SCITAS et le support et les services informatiques STI-IT.
- **PSI:** Le PSI a consacré la majeure partie de ses achats à des équipements techniques, notamment des aménagements pour adaptation aux besoins des utilisateurs de la grande installation de recherche SLS 2.0 (41 mio CHF).
- **WSL:** Investissements dans des machines/matériel informatique (1 mio CHF) et des aménagements pour adaptation aux besoins des locataires (1 mio CHF).
- **Empa:** Achats de divers appareils techniques et scientifiques à hauteur de 2 mio CHF. Concernant les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires, l'Empa a encore investi 8 mio CHF supplémentaires dans le plan directeur du campus de recherche Empa-Eawag.
- **Eawag:** L'Eawag a investi 2 mio CHF supplémentaires dans les transformations du laboratoire en 2023.

Des informations détaillées sur les immobilisations corporelles sont disponibles au point 21 de l'annexe.

Capitaux propres

Les capitaux propres ont diminué au cours de l'exercice en raison de la baisse de la réserve de réévaluation issue des engagements nets de prévoyance (-213 mio CHF, voir détails dans l'annexe 28 Régimes de prévoyance à prestations définies). Avec le bénéfice annuel de 23 mio CHF, les capitaux propres s'élevaient à 3133 mio CHF, soit 190 mio CHF de moins que l'exercice précédent.

Dans les capitaux propres, les «**dons, soutiens financiers, cofinancements**» ont enregistré une hausse de 76 mio CHF, passant ainsi à 1024 mio CHF. Les fonds de cette catégorie sont affectés sur le plan externe; ils sont utilisés conformément aux consignes des bailleurs. Les Autres capitaux propres se sont repliés de 61 mio CHF. Ils englobent l'**excédent/déficit au bilan** ainsi que les **réserves sans affectation et les réserves avec affectation interne**. Alors que l'excédent au bilan a progressé de 119 mio CHF, les réserves ont diminué de 180 mio CHF.

Les réserves du Domaine des EPF sont majoritairement affectées à l'enseignement et à la recherche ainsi qu'à l'infrastructure et à l'administration. Elles sont gérées activement et intégrées aux processus de budgétisation et de planification des institutions pour la définition des priorités stratégiques dans l'enseignement et la recherche et pour la réalisation de grandes infrastructures de recherche. Les réserves ont également été de plus en plus utilisées pour financer les coûts d'exploitation non couverts. Le Domaine des EPF et ses institutions garantissent l'utilisation conforme à la stratégie des réserves et de tous les moyens financiers.

D'autres informations sur les capitaux propres sont données aux pages 12 et 13.

Comptes annuels consolidés

Compte de résultat consolidé

Tableau 1: Compte de résultat du Domaine des EPF (consolidé)

mio CHF	Annexe	Budget 2023	Réalisé 2023	Réalisé 2022 ajusté	Ecart réalisé absolu
Contribution financière de la Confédération		2 535	2 535	2 441	94
Contribution aux loyers		195	195	202	- 6
Financement fédéral	7	2 730	2 730	2 643	87
Taxes d'études, formation continue	8	58	61	58	4
Fonds national suisse (FNS), contributions ordinaires à la recherche		301	272	267	5
Fonds national suisse (FNS), mesures transitoires de la Confédération		n/a	15	1	14
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse), contributions ordinaires à la recherche		47	47	44	2
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse), mesures transitoires de la Confédération		n/a	1	-	1
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle), contributions ordinaires à la recherche		91	90	87	3
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle), mesures transitoires de la Confédération		n/a	2	-	2
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI), contributions ordinaires à la recherche		148	106	137	- 32
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI), mesures transitoires de la Confédération		n/a	43	17	27
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)		145	140	136	4
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)		103	106	105	1
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	9	835	822	795	27
Dons et legs	10	96	159	138	21
Autres produits	11	135	155	146	9
Produits d'exploitation**		3 854	3 929	3 780	148
Charges de personnel	5, 12, 28	2 562	2 549	2 503	46
Charges de biens et services	13	928	1 037	944	93
Amortissements*	21, 23	286	296	247	49
Charges de transfert	14	138	62	60	2
Charges d'exploitation		3 915	3 944	3 754	190
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		- 61	- 16	26	- 42
RÉSULTAT FINANCIER**	15	- 2	30	- 27	57
Résultat des entités associées et co-entreprises**	20	-	8	- 25	33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		- 62	23	- 25	48
**Produit total		3 852	3 967	3 729	238

* Année 2022 ajustée selon la note 2.

Bilan consolidé

Tableau 2: Bilan du Domaine des EPF (consolidé)

mio CHF	Annexe	31.12.2023	31.12.2022 ajusté	Ecart absolu
ACTIF CIRCULANT				
Liquidités et placements à court terme*	16	1061	721	340
Créances à court terme sur transactions sans contrepartie	17	697	622	75
Créances à court terme sur transactions avec contrepartie	17	65	72	-7
Placements financiers et prêts à court terme*	22	1124	1561	-437
Stocks	18	12	12	-
Actifs de régularisation	19	60	60	-
Total de l'actif circulant		3018	3048	-29
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations corporelles*	21	2136	2172	-36
Immobilisations incorporelles*	21	60	58	2
Créances à long terme sur transactions sans contrepartie	17	1098	1045	54
Créances à long terme sur transactions avec contrepartie	17	-	-	-
Participations dans des entités associées et co-entreprises	20	254	246	8
Placements financiers et prêts à long terme	22	80	72	8
Cofinancements	23	105	109	-4
Total de l'actif immobilisé		3732	3701	30
TOTAL DE L'ACTIF		6750	6749	1
CAPITAUX DE TIERS				
Engagements courants	24	217	171	46
Engagements financiers à court terme	25	17	17	1
Passifs de régularisation	26	200	194	6
Provisions à court terme	27	97	99	-3
Capitaux de tiers à court terme		531	480	51
Fonds de tiers affectés	29	1697	1641	56
Engagements financiers à long terme	25	373	382	-9
Engagements nets de prévoyance	28	497	320	176
Provisions à long terme	27	519	603	-84
Capitaux de tiers à long terme		3087	2947	140
Total des capitaux de tiers		3618	3427	191
CAPITAUX PROPRES				
Réserves de réévaluation		508	721	-213
Réserves d'entités associées	20	254	246	8
Dons, soutiens financiers, cofinancements		1024	948	76
Autres capitaux propres*		1346	1407	-61
Total des capitaux propres		3133	3322	-190
TOTAL DU PASSIF		6750	6749	1

* Année 2022 ajustée selon la note 2.

Tableau des capitaux propres consolidés

Tableau 3: Tableau des capitaux propres du Domaine des EPF (consolidés)

mio CHF	Réserves de réévaluation	Réserves d'entités associées	Dons, soutiens financiers, cofinancements	Autres capitaux propres*				Excédent (+)/déficit (-) au bilan	Total des capitaux propres
				Réserves liées à des projets de formation et de recherche	Réserves liées à des projets d'infrastructure et d'administration	Réserves avec affectation interne	Réserves sans affectation		
2022									
Etat au 01.01.2022	424	271	953	674	112	786	575	36	3 045
Ajustements du retraitement au 01.01.*	-7	-	-	-	-	-	-	4	-3
Etat au 01.01.2022*	417	271	953	674	112	786	575	40	3 042
<i>Transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres:</i>									
Réévaluation des engagements nets de prévoyance	304								304
Variations des participations aux entités associées		1						-	1
Total des transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres	304	1						-	305
Résultat de l'exercice								-25	-25
Transferts durant l'exercice sous revue		-26	-5					31	-
Transfert des réserves avec affectation interne				-16	-29	-45	45		-
Affectation des réserves							-60	60	-
Ecart de conversion dans les capitaux propres								-	-
Total des variations	304	-24	-5	-16	-29	-45	-14	65	280
Etat au 31.12.2022*	721	246	948	658	83	741	561	105	3 322
2023									
Etat au 01.01.2023	721	246	948	658	83	741	561	105	3 322
<i>Transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres:</i>									
Réévaluation des engagements nets de prévoyance	-213								-213
Variations des participations aux entités associées		-						-	-
Autres changements								1	1
Total des transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres	-213	-						1	-212
Résultat de l'exercice								23	23
Transferts durant l'exercice sous revue		8	76					-84	-
Transfert des réserves avec affectation interne				-79	-40	-119	119		-
Affectation des réserves							-180	180	-
Ecart de conversion dans les capitaux propres								-	-
Total des variations	-213	8	76	-79	-40	-119	-61	119	-190
Etat au 31.12.2023	508	254	1 024	579	43	622	500	225	3 133

* Comprend les effets de la première application d'IPSAS 41 Instruments financiers et les corrections qui concernent le bilan d'ouverture de l'année 2022 et qui sont expliquées dans la section «Ajustements de la période comparative» de l'annexe 2.

Pendant l'exercice sous revue, les capitaux propres ont reculé, passant de 3322 mio CHF à 3133 mio CHF. Cette baisse de 190 mio CHF des capitaux propres est principalement due à la diminution de 213 mio CHF des réserves de réévaluation résultant des engagements nets de prévoyance. L'exercice sous revue a été clôturé avec un résultat positif de 23 mio CHF.

Réserves de réévaluation

Les réserves de réévaluation se composent des bénéfiques actuariels et de placements nets cumulés des régimes de prévoyance à prestations définies (508 mio CHF). La perte générée par la réévaluation de 213 mio CHF et comptabilisée dans l'exercice sous revue est due aux modifications des hypothèses financières (réduction du taux d'actualisation) contrebalancées par un rendement positif des placements (détails cf. annexe 28 Régimes de prévoyance à prestations définies).

Dons, soutiens financiers, cofinancements

Les dons, soutiens financiers et cofinancements ont progressé de 76 mio CHF. D'une part, il y a eu plus de nouveaux contrats conclus que de moyens utilisés. D'autre part, les mandats de gestion de fortune ont affiché un résultat positif.

Réserves avec affectation interne

Les réserves avec affectation interne contiennent les montants octroyés par les organes de direction (Conseil des EPF, directions des EPF, directions des établissements de recherche) visant à promouvoir les initiatives stratégiques et les projets, y compris les fonds fédéraux reçus mais pas encore utilisés pour les grands axes stratégiques et les infrastructures de recherche. Pendant l'exercice sous revue, la baisse a été de 119 mio CHF. Sont incluses en 2023 les réserves liées aux nominations de l'ETH Zurich, d'un montant de 104 mio CHF (2022: 111 mio CHF).

A l'ETH Zurich, les réserves ont été réduites parce que des fonds ont été utilisés pour le superordinateur HPCN/Alps, pour l'avancement des projets ETH+/Open ETH, pour le ETH-PSI *Center for Quantum Computing*, pour les *ETH Zurich Research Grants* et pour les réserves liées aux nominations. En outre, des réserves ont été utilisées en lien avec les dépenses d'investissement pour la mise à niveau SLS 2.0 au PSI, pour l'avancement des travaux du campus de recherche de l'Empa et pour la mise en œuvre du projet Cryo-EM à l'EPFL. Il y a eu de nouveaux octrois au PSI pour le projet ESUP lancé dans le cadre de la mise à niveau SLS 2.0, à l'Empa pour des activités de recherche sur l'atténuation du changement climatique et à l'Eawag pour la transformation du laboratoire prévue en 2024. Le nouveau bâtiment de remplacement de Birmensdorf au WSL ne pouvant pas être réalisé comme prévu pour des raisons de coûts, les fonds épargnés à cet effet ont été reclassés dans les réserves sans affectation. A l'EPFL, un reclassement a également été effectué en lien avec le regroupement des réserves pour le pic d'investissement dans les constructions d'infrastructures prévues.

Réserves sans affectation

Les réserves sans affectation ont diminué de 61 mio CHF pendant l'exercice sous revue. Cette réduction est liée à la promotion d'un nombre moins important d'initiatives et de projets stratégiques par les organes de direction et au besoin accru de moyens supplémentaires pour les affaires courantes. Comme déjà en 2022, une grande partie du financement fédéral a été investie dans les immobilisations incorporelles et corporelles. De ce fait, moins de fonds fédéraux étaient disponibles pour les activités opérationnelles et pour les coûts de personnel, de matériel et d'énergie plus élevés, ce qui a contribué à réduire les réserves.

Excédent/déficit au bilan

L'excédent de 225 mio CHF au bilan au 31 décembre 2023 représente la valeur résiduelle de l'ensemble des capitaux propres, déduction faite des postes de capitaux propres présentés séparément. Il contient le résultat pas encore réparti (excédent) des exercices précédents, le retraitement négatif résultant du passage aux normes IPSAS et des adaptations liées à ces normes, les augmentations et diminutions des dons, des soutiens financiers, des cofinancements et des réserves d'entités associées, ainsi que l'affectation des réserves de l'année.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau 4: Tableau des flux de trésorerie du Domaine des EPF (consolidés)

mio CHF	Annexe	2023	2022 ajusté	Ecart absolu
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS*				
Résultat de l'exercice*		23	-25	48
Amortissements*	21, 23	296	247	49
Résultat des entités associées et co-entreprises	20	-8	25	-33
Résultat financier non monétaire*	15	-33	5	-38
Variation de l'actif circulant net		-16	45	-60
Variation des engagements nets de prévoyance	28	-36	10	-46
Variation des provisions	27	-87	-6	-80
Variation des créances à long terme	17	-48	-62	13
Variation des fonds de tiers affectés	29	57	36	22
Reclassements et autres produits non monétaires*		70	1	69
Flux de trésorerie provenant des activités*		218	274	-56
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT*				
Investissements				
Immobilisations corporelles*	21	-332	-287	-45
Immobilisations incorporelles	21	-9	-5	-4
Cofinancements	23	-	-	-
Prêts	22	-	-	-
Placements financiers à court et à long terme*	22	-85	-1286	1201
Total investissements*		-425	-1579	1154
Désinvestissements				
Immobilisations corporelles	21	3	1	2
Immobilisations incorporelles	21	-	-	-
Cofinancements	23	-	-	-
Prêts	22	-	-	-
Placements financiers à court et à long terme*	22	552	164	388
Total désinvestissements*		555	165	390
Dividendes perçus des entités associées	20	-	1	-1
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement*		130	-1413	1543
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Augmentation des engagements financiers à court et à long terme	25	4	8	-5
Remboursement des engagements financiers à court et à long terme	25	-12	-11	-1
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-8	-2	-6
Total flux de trésorerie		341	-1141	1482
Liquidités et placements à court terme en début de période	16	721	1862	-1141
Total flux de trésorerie * **		341	-1141	
Liquidités et placements à court terme en fin de période*	16	1061	721	340
dont écarts de conversion sur liquidités et placements à court terme		-1	-	-2
Inclus dans le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation:				
Dividendes perçus		5	5	-
Intérêts perçus*		2	1	1
Intérêts payés		-8	-8	-

* Année 2022 ajustée selon la note 2.

** Année 2023 comprend le transfert de placements financiers et prêts à court terme de 508 mio CHF

Annexe aux comptes annuels consolidés

1 Activité économique

Font partie du Domaine des EPF les deux écoles polytechniques fédérales – ETH Zurich et EPFL – ainsi que les quatre établissements de recherche que sont l'Institut Paul Scherrer (PSI), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag). Ces six institutions sont des organismes de droit public de la Confédération dotés de la personnalité juridique. Relèvent également du Domaine des EPF le Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF) en tant qu'organe stratégique de direction et de surveillance ainsi que la Commission de recours interne des EPF.

Des informations détaillées sur l'activité économique, la gestion et le reporting du Domaine des EPF sont disponibles au chapitre Gouvernance (cf. rapport de gestion p. 35 ss.)

2 Bases de la présentation des comptes

Ces états financiers sont des comptes consolidés couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. La date de clôture du bilan est le 31 décembre 2023. Les comptes sont exprimés en francs suisses (CHF). Sauf mention contraire, tous les montants sont indiqués en millions de francs (mio CHF).

Bases légales

La présentation des comptes du Domaine des EPF repose sur les bases légales suivantes (directives et règlements compris) dans la version en vigueur à la clôture de l'exercice:

- Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (Loi sur les EPF, RS 414.110)
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur le domaine des écoles polytechniques fédérales (Ordonnance sur le Domaine des EPF, RS 414.110.3)
- Ordonnance du 5 décembre 2014 sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF (RS 414.123)
- Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (version 7.1)

Normes comptables

Les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les règles comptables sur lesquelles ils reposent sont définies dans le Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (art. 34, Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF, RS 414.123).

Normes IPSAS publiées mais pas encore appliquées

A la date de clôture du bilan, les normes IPSAS suivantes ont été publiées.

Norme	Titre	Entrée en vigueur
IPSAS 43	Contrats de location	01.01.2025
IPSAS 44	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	01.01.2025
IPSAS 45	Immobilisations corporelles	01.01.2025
IPSAS 46	Évaluation	01.01.2025
IPSAS 47	Produits des activités ordinaires	01.01.2026
IPSAS 48	Charges de transfert	01.01.2026
IPSAS 49	Régimes de retraite	01.01.2026

Les normes et modifications susmentionnées ne sont pas appliquées de manière anticipée dans les comptes annuels consolidés actuels. Le Domaine des EPF analyse actuellement les conséquences attendues des normes suivantes sur les comptes annuels consolidés:

- IPSAS 43 Contrats de location remplace la norme actuelle IPSAS 13 relative à l'inscription au bilan des contrats de location. Pour les preneurs de leasing, IPSAS 43 introduit une approche uniforme concernant la présentation au bilan des contrats de location selon laquelle, pour tous les contrats de location, il convient d'inscrire au bilan des actifs pour les droits d'utilisation liés aux objets loués et des engagements pour les obligations de paiement contractées. Pour les objets loués de faible valeur et pour les contrats de leasing à court terme, on peut avoir recours aux simplifications d'application. De plus, cette norme comprend de nombreuses simplifications pour la première application. Contrairement à la présentation actuelle des charges issues du leasing opérationnel, les amortissements sur les droits d'utilisation ainsi que les charges d'intérêts issues de l'actualisation des engagements de leasing seront comptabilisés à l'avenir. Le Domaine des EPF s'attend à ce que la première application d'IPSAS 43 ait une influence majeure sur ses comptes annuels. Toutefois, une estimation fiable des répercussions de l'application d'IPSAS 43 ne pourra être effectuée que lorsque nos analyses détaillées seront terminées.
- IPSAS 44 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées régit l'inscription au bilan et l'évaluation des actifs détenus en vue de la vente et définit la présentation ainsi que la publication des activités abandonnées.
- IPSAS 45 Immobilisations corporelles remplace IPSAS 17, la norme actuelle traitant du même sujet. Cette nouvelle norme contient un nouveau modèle d'évaluation supplémentaire («current operational value»). En outre, elle inclut l'inscription à l'actif et la publication des biens culturels, qui répondent à la définition d'une immobilisation corporelle.
- IPSAS 46 Evaluation introduit les principes applicables à la première évaluation ainsi qu'aux évaluations suivantes pour toutes les normes IPSAS. Cette norme contient, d'une part, pour la première fois des lignes directrices générales concernant la valeur actuelle à indiquer et, d'autre part, un modèle d'évaluation supplémentaire («current operational value»), qui propose une base de calcul alternative pour certains actifs du secteur public.
- IPSAS 47 Revenus remplace les normes actuelles IPSAS 9 Produits des opérations avec contrepartie directe, IPSAS 11 Contrats de construction à long terme et IPSAS 23 Produits des opérations sans contrepartie. Cette nouvelle norme prévoit que, pour la comptabilisation, il faut déterminer si les produits sont issus d'un accord contraignant ou s'il n'existe pas d'accord de ce type. Un accord contraignant confère aux parties des droits et des obligations dont l'exécution peut être imposée par des moyens juridiques ou équivalents. Cette distinction influence aussi bien la date de la saisie des produits que l'inscription au bilan des actifs et des passifs liés à des transactions sur produits.
- IPSAS 48 Charges de transfert comprend des dispositions relatives à l'inscription au bilan ainsi qu'à la publication des charges de transfert et comble ainsi une lacune dans les normes IPSAS actuelles. Comme IPSAS 47 Revenus, elle se base sur le concept des accords contraignants. Pour comptabiliser les charges de transfert, il faut savoir si la transaction comprend un droit à l'exécution de l'engagement (par le destinataire du transfert). Ce droit invocable en justice est indiqué en tant qu'actif par l'auteur du transfert, puis comptabilisé comme charge lorsque ce droit s'éteint.

Normes entrées en vigueur pendant l'exercice sous revue

La norme IPSAS 42 Avantages sociaux ainsi qu'une partie des améliorations apportées aux normes IPSAS en 2021 sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023. La première application de ces normes n'a eu aucune incidence notable sur les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF. La norme IPSAS 41 Instruments financiers est elle aussi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Le Domaine des EPF l'a appliquée de manière anticipée dès le 1^{er} janvier 2022.

Adaptations de la période de comparaison

Le Domaine des EPF modifie la période de comparaison 2022 avec effet rétroactif pour les éléments ci-dessous sur la base des exigences de la norme IPSAS 3 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, même si ces corrections, prises individuellement ou cumulées, ne sont pas significatives pour le compte annuel consolidé du Domaine des EPF. Pour des raisons de cohérence avec les comptes annuels des institutions, ces corrections sont effectuées au moyen de l'adaptation rétroactive de la période de comparaison.

Cela a entraîné les adaptations suivantes:

- Un reclassement de placements à court terme en placements financiers à court terme à hauteur de 21 mio CHF a résulté en une réduction du flux de trésorerie 2022 d'un montant équivalent.
- D'autres reclassements ont été effectués dans le tableau des flux de trésorerie qui ont abouti à une hausse du flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et à une baisse du flux de trésorerie provenant des activités d'investissement à hauteur de 23 mio CHF. La représentation des intérêts perçus a également été adaptée.
- Les amortissements de l'actif immobilisé avant 2022 et durant 2022 ont été augmentés de 4 mio CHF chacun pour que le début de l'utilisation des immobilisations concernées soit pris en compte correctement.

3 Principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Les principes d'établissement du bilan et d'évaluation découlent des principes de présentation des comptes. Les comptes annuels consolidés reflètent fidèlement (*true and fair view*) la situation patrimoniale, financière et des revenus du Domaine des EPF.

Les comptes consolidés se basent sur les valeurs d'acquisition historiques. Les exceptions à cette règle sont présentées dans les principes comptables suivants.

Consolidation

Les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF englobent les comptes annuels des deux EPF, des quatre établissements de recherche, du Conseil des EPF ainsi que ceux de toutes les entités soumises directement ou indirectement au contrôle d'une ou plusieurs institutions mentionnées ou du Conseil des EPF. La valeur des participations dans des entités associées est également incluse dans les comptes consolidés.

On parle de contrôle lorsque, du fait de son engagement dans une entité, l'institution qui exerce ce contrôle ou le Conseil des EPF détient un pouvoir de décision sur les activités importantes pour la marche des affaires de l'entité et est, de ce fait, en mesure d'influencer ses résultats économiques. L'entité qui exerce le contrôle s'expose également à des résultats économiques variables ou dispose de droits sur ceux-ci. On considère généralement qu'il y a contrôle lorsqu'une institution ou le Conseil des EPF détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote ou des droits de vote susceptibles d'être exercés au sein de l'entité. Ces entités sont consolidées par intégration globale.

La consolidation est effectuée sur la base des comptes individuels des institutions, du Conseil des EPF et des entités contrôlées. Les créances, engagements, produits et charges issus de transactions internes au sein du Domaine des EPF ainsi que les participations et les bénéfices intermédiaires non réalisés sont éliminés dans le cadre de la consolidation. L'ensemble des comptes sont établis selon des principes homogènes, généralement à la même date.

Pour les entités contrôlées, il arrive que, du fait des délais impartis, les comptes de l'année précédente soient utilisés au lieu de ceux établis au 31 décembre de l'exercice sous revue. Une part négligeable des comptes consolidés du Domaine des EPF contient les comptes de l'exercice précédent, qui sont ajustés en fonction des transactions significatives survenues entre la date de clôture de l'exercice précédent et le 31 décembre de l'exercice sous revue.

Les participations dans des entités acquises durant la période sous revue sont comptabilisées dans les comptes annuels consolidés dès lors qu'elles remplissent les critères de consolidation et dépassent durant deux années consécutives les seuils définis dans l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF. Les entités cédées sont prises en compte jusqu'au moment de la perte du contrôle, qui correspond généralement au moment de la vente.

Il n'existe au sein du Domaine des EPF aucun intérêt non contrôlant (participation minoritaire) à prendre en compte.

Sont considérées comme des entités associées les entités sur lesquelles l'une des institutions ou le Conseil des EPF exerce une influence déterminante sans toutefois les contrôler. Généralement, une participation dans une entité associée est déterminante lorsqu'une institution ou le Conseil des EPF dispose de 20 à 50% des droits de vote. Ces participations ne sont pas entièrement consolidées, mais prises en compte selon la méthode de mise en équivalence et inscrites au bilan en tant que participations dans des entités associées. Avec la méthode de mise en équivalence, la valeur de la participation correspond à la valeur d'acquisition, qui est ensuite ajustée proportionnellement des éventuelles modifications dans les actifs nets de l'entité associée.

Une vue d'ensemble des entités contrôlées et associées est présentée au point 35 Relations avec des entités contrôlées et associées.

Conversion des devises étrangères

Les transactions effectuées dans une devise étrangère différente de la monnaie fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur le jour de la transaction.

A la date de clôture du bilan, les positions monétaires en devises étrangères sont converties au cours en vigueur le jour de la clôture et les positions non monétaires au cours en vigueur le jour de la transaction. Les différences de change qui en résultent sont saisies dans les produits financiers et les charges financières.

L'actif et le passif des entités contrôlées avec une monnaie fonctionnelle différente sont convertis au cours en vigueur le jour de la clôture, tandis que le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie le sont au cours moyen. Les différences de change résultant de la conversion des actifs nets et des comptes de résultat sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les principales devises et leurs taux de change sont les suivants:

Tableau 5: Principaux taux de change

Monnaie	Unité	Taux de clôture au		Taux moyen	
		31.12.2023	31.12.2022	2023	2022
EUR	1	0,9298	0,9874	0,9717	1,0048
USD	1	0,8418	0,9250	0,8988	0,9550
GBP	1	1,0716	1,1187	1,1171	1,1791
JPY	1000	5,9650	7,0540	6,4100	7,2950
SGD	1	0,6378	0,6898	0,6692	0,6923

Comptabilisation des produits

Chaque produit d'une entité est examiné pour savoir s'il s'agit d'une transaction avec contrepartie (IPSAS 9) ou d'une transaction sans contrepartie (IPSAS 23). Le montant lié à une transaction avec contrepartie (IPSAS 9) est comptabilisé au moment de la livraison de biens et de la fourniture de services. S'agissant des contrats relatifs à des projets, la part non encore fournie est comptabilisée dans les capitaux de tiers. Le produit est calculé et présenté en fonction de l'avancement du projet, sur la base des coûts relatifs à la période sous revue.

En cas de transaction sans contrepartie (IPSAS 23), il faut distinguer s'il existe ou non une obligation de prestation ou de remboursement. En présence d'une telle obligation, le montant correspondant est enregistré dans les capitaux de tiers lors de la conclusion du contrat et corrigé avec effet sur le résultat en fonction de l'avancement du projet sur la base des ressources utilisées.

Si la transaction ne présente ni contrepartie ni obligation de remboursement ou de prestation selon IPSAS 23, comme cela est généralement le cas pour les dons, le revenu est intégralement comptabilisé durant l'exercice sous revue. Les actifs nets et les capitaux propres de l'entité concernée augmentent d'autant.

Dans le cas des contrats de construction (IPSAS 11), les produits et les coûts générés par le contrat à la date de clôture des comptes sont comptabilisés comme des charges et des produits en fonction de l'état d'avancement des travaux. Les produits générés par le contrat sont évalués à la valeur réelle de la contrepartie reçue ou due. Le calcul des coûts pour les charges générées par le contrat est effectué à l'aide de méthodes prévisionnelles adaptées. Les contrats de construction affichant un solde passif sont comptabilisés comme des dettes, ceux affichant un solde actif comme des actifs.

Les produits sont structurés comme suit:

Financement fédéral

Les contributions allouées au Domaine des EPF par la Confédération ou le Parlement comprennent la contribution financière de la Confédération (au sens strict) et la contribution de la Confédération aux loyers. Ces deux types de produits sont qualifiés de transactions sans contrepartie (IPSAS 23).

Les contributions de la Confédération sont comptabilisées durant l'année de leur versement. Les fonds issus de la contribution financière de la Confédération qui ne sont pas utilisés sont portés aux réserves dans les capitaux propres.

La contribution aux loyers correspond aux charges de loyers, dont le montant équivaut à un loyer théorique pour les bâtiments appartenant à la Confédération qu'utilisent les institutions du Domaine des EPF. Les charges de loyers figurent dans les charges de biens et services.

Taxes d'études, formation continue

Les produits provenant des taxes d'études, contributions aux frais de formation continue certifiante et non certifiante, ainsi que les autres taxes administratives sont qualifiés de transactions avec contrepartie (IPSAS 9). Ils sont en principe comptabilisés et délimités à la date de la livraison ou de la fourniture de la prestation.

Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

Les deux EPF et les institutions du Domaine des EPF se voient verser de la part de multiples bailleurs de fonds des contributions liées à des projets dans le but d'encourager la formation et la recherche. Ces financements concernent principalement des projets pluriannuels. Selon leur nature, les contributions sont qualifiées de transactions avec ou sans contrepartie.

Dons et legs

Les produits provenant de dons et legs sont considérés comme des transactions sans contrepartie (IPSAS 23). Ces dons sans risque de remboursement, même partiel, sont généralement comptabilisés intégralement comme produits lors de la signature du contrat.

Font également partie des dons les prestations en nature, dont on distingue les catégories suivantes:

- **Les biens en nature** (*goods in-kind*) sont comptabilisés au moment de la signature du contrat et portés à l'actif conformément aux prescriptions en vigueur.
- **Les droits d'utilisation d'actifs obtenus** (*donated rights*) au sens d'un leasing opérationnel sont comptabilisés en charges et produits. Ceux obtenus au sens d'un leasing financier sont évalués à leur juste valeur (*fair value*) à la conclusion du contrat, lorsque cette valeur est connue, et sont amortis sur la durée d'utilisation. En cas d'obligation de prestation, celle-ci est inscrite au passif, et le produit est reconnu chaque année selon les prestations reçues. En l'absence d'obligation de prestation, le produit est entièrement reconnu lors de l'activation de l'actif.
- **Les prestations de services en nature obtenues** (*services in-kind*) ne sont pas comptabilisées mais présentées dans l'annexe et commentées si elles sont significatives.

Compte tenu de leur nombre élevé et de la difficulté de les recenser, de les distinguer et de les évaluer, les droits d'utilisation ainsi que les prestations de services en nature fournies dans le cadre de contrats de recherche ne sont pas comptabilisés. Seule une description générale de l'activité de recherche est mentionnée en annexe.

Autres produits

Les autres produits incluent notamment les autres produits de prestations de services et les produits des immeubles. Ces produits sont classés comme des produits avec contrepartie (IPSAS 9). Ils sont en principe comptabilisés et délimités à la date de la livraison ou de la fourniture de la prestation.

Liquidités et placements à court terme

Les liquidités et les placements à court terme comprennent les caisses, les avoirs à vue et les placements à terme auprès d'instituts financiers, ainsi que les fonds placés auprès de la Confédération lorsque leur durée totale ou résiduelle au moment du placement est de moins de 90 jours. Les liquidités et placements à court terme sont évalués à la valeur nominale.

Créances

Les créances provenant de transactions avec contrepartie (livraisons de biens et prestations de services) et sans contrepartie sont présentées séparément dans le bilan.

Dans le cas des créances sans contrepartie (IPSAS 23) telles que celles résultant de projets de recherche financés par le FNS, la Commission européenne ou d'autres bailleurs de fonds, l'obtention des fonds concernant l'ensemble du projet défini par contrat est considérée comme certaine. Pour cette raison, la somme totale du projet est généralement comptabilisée en tant que créance au moment de la conclusion du contrat, dans la mesure où la juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Si les critères de comptabilisation ne peuvent pas être remplis, le financement est indiqué dans les créances conditionnelles.

Les créances à long terme de plus de 10 mio CHF sont portées au bilan à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances à court terme sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition ou de production, ou encore à la valeur nette de cession si celle-ci est plus basse. Les coûts d'acquisition ou de production sont déterminés d'après la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks difficilement réalisables font l'objet d'une correction de valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan au coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont comptabilisés linéairement sur toute la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes:

Tableau 6: Durée d'utilisation des immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Durée d'utilisation ETH Zurich / EPFL	Durée d'utilisation établissements de recherche et Conseil des EPF
Immobilisations corporelles immobilières		
Terrains	illimitée	illimitée
Aménagements spécifiques au locataire jusqu'à 1 mio CHF	10 ans	10 ans
Aménagements spécifiques au locataire à partir de 1 mio CHF	selon les composants	selon les composants
Constructions et bâtiments	selon les composants ¹	selon les composants ¹
Biotopes et géotopes	illimitée	illimitée
Immobilisations corporelles mobilières		
Machines, appareils, outillages, équipements	5 ans	5 – 10 ans
Véhicules, aéronefs, bateaux, etc.	5 ans	4 – 7 ans
Mobilier	5 ans	5 – 10 ans
Informatique et communications	3 ans	3 – 7 ans
Installations techniques d'exploitation (grands instruments de recherche)	–	10 – 40 ans ²

¹ La durée d'utilisation d'un bâtiment dépend du type de construction, de son affectation et de sa structure (20 – 100 ans). Les immobilisations en cours de construction ne sont pas amorties.

² On ne pourra s'écarter de cette pratique qu'exceptionnellement.

Les aménagements spécifiques au locataire et les installations dans des locaux loués sont amortis sur la durée d'utilisation prévue ou sur la durée restante du bail à loyer si celle-ci est plus courte.

Pour les entrées d'immobilisations corporelles dont la valeur d'acquisition est supérieure ou égale à 1 mio CHF, on vérifie si des parties doivent être inscrites à l'actif et amorties séparément, si elles représentent une part significative du total de la valeur d'acquisition en raison de durées d'utilisation différentes (approche par composants).

Les investissements qui permettront de dégager un avantage économique ou public sur plusieurs années et dont la valeur peut être déterminée de façon fiable sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée d'utilisation économique estimée.

La valeur résiduelle des immobilisations corporelles mises au rebut ou vendues est sortie du bilan. La date de sortie correspond au moment de la sortie physique de l'objet. Les bénéfices ou pertes découlant de la sortie de l'objet sont comptabilisés comme des produits ou des charges d'exploitation.

Les biens culturels et les objets d'art ne sont pas inscrits à l'actif. Ils figurent dans l'inventaire prévu à cet effet.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production. Les logiciels informatiques standards sont amortis linéairement sur trois ans. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur une durée individuelle à déterminer, sur la période couvrant la durée d'utilisation estimée.

Dépréciations d'actifs non financiers (immobilisations corporelles et incorporelles)

Les immobilisations corporelles et incorporelles font annuellement l'objet d'une analyse sous l'angle d'une possible perte de valeur. En cas de signes concrets, on procède à un test de dépréciation. Si la valeur comptable dépasse durablement la valeur d'utilisation ou de vente nette, la différence est comptabilisée avec effet sur le résultat. Si l'objectif principal d'un placement est la réalisation d'un rendement économique, le calcul de la correction de valeur se fait selon la norme IPSAS 26 (Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie). Pour tous les autres placements, l'éventuelle dépréciation est calculée conformément aux prescriptions d'IPSAS 21 (Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie). Les principaux critères d'évaluation reposent sur les motivations originales des investissements et l'importance des flux monétaires.

Actifs financiers

Le Domaine des EPF inscrit au bilan les corrections de valeur concernant les pertes sur créances attendues (ECL) pour les actifs financiers évalués au coût amorti. Il calcule les corrections de valeur sur créances à hauteur des pertes sur créances attendues sur la durée de vie de l'actif concerné (approche simplifiée). Pour les instruments financiers suivants, la correction de valeur est calculée à hauteur de la perte sur créances attendue à 12 mois (approche à trois niveaux):

- Prêts avec faible risque de défaut à la date de clôture du bilan, et
- Avoirs bancaires pour lesquels le risque de défaut n'a pas augmenté de manière significative depuis l'évaluation initiale.

Les corrections de valeur sur créances avec contrepartie et sur créances sans contrepartie sont toujours évaluées à hauteur de la perte sur créances attendue sur la durée de vie (approche simplifiée) au moyen d'une matrice de correction de valeur. La probabilité de défaut est basée sur des valeurs empiriques, complétées si possible par des données actuellement observables et par une hypothèse quant à l'évolution future. Aucune correction de valeur n'est comptabilisée sur la part pour laquelle une obligation de prestation selon IPSAS 23 est encore inscrite au passif.

Afin de déterminer si le risque de défaut d'un actif financier a augmenté de manière significative depuis l'évaluation initiale et d'évaluer les pertes sur créances attendues, le Domaine des EPF tient compte d'informations appropriées, pertinentes, fiables et disponibles rapidement à peu de frais. Cela inclut des informations et analyses tant quantitatives que qualitatives reposant sur des expériences passées du Domaine des EPF et sur des estimations fondées y compris, si possible, sur des informations prospectives. Le Domaine des EPF part entre autres du principe que le risque de défaut d'un actif financier a augmenté de manière significative lorsque cet actif est échu depuis plus de 30 jours.

Présentation de la dépréciation pour les pertes sur créances attendues dans le bilan

Les dépréciations sur les actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Utilisation des dépréciations

La valeur comptable brute d'un actif financier est décomptabilisée lorsqu'après une estimation adéquate, le Domaine des EPF ne considère pas que cet actif soit complètement ou partiellement réalisable. Pour ce faire, le Domaine des EPF procède à une estimation individuelle du moment et du montant de la dépréciation. Dans ce contexte, le Domaine des EPF s'attend à ce que l'actif financier concerné puisse être encaissé. Si le Domaine des EPF ne prévoit pas d'encaissement significatif, le montant de la dépréciation est utilisé et l'actif en question est décomptabilisé.

Leasings

Les contrats de leasing portant sur des immeubles, des équipements, d'autres immobilisations corporelles et véhicules, pour lesquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée au Domaine des EPF, sont considérés comme du leasing financier. Au début du contrat de leasing, l'actif et l'engagement découlant d'un leasing financier sont saisis à la juste valeur de l'objet loué ou à la valeur actuelle des redevances minimales de leasing, si celle-ci est inférieure. Chaque redevance de leasing est décomposée en amortissement et en charge d'intérêt. La part d'amortissement est déduite de l'engagement de leasing capitalisé. L'amortissement du bien en leasing s'opère par le biais de la durée d'utilisation économique ou, si le transfert de propriété n'est pas garanti à la fin de la durée du leasing, par la durée contractuelle plus courte.

Les autres contrats de leasing pour lesquels le Domaine des EPF apparaît comme preneur de leasing ou bailleur sont comptabilisés comme leasing opérationnel. Ils ne sont pas comptabilisés au bilan mais dans le compte de résultat en tant que charges dans la période concernée.

Les terrains et les bâtiments faisant l'objet d'une location sur le long terme sont évalués séparément.

Placements financiers et prêts

Au sein du Domaine des EPF, un actif financier est classifié et évalué comme suit lors de sa comptabilisation initiale:

- Au coût amorti (CA):
 - Il s'agit ici d'instruments de dette détenus pour encaisser des flux de paiement contractuels qui sont exclusivement des paiements du principal ou d'intérêts. Cela inclut surtout les prêts et les dépôts à terme.
 - Les prêts accordés et les dépôts à terme sont portés au bilan soit au coût amorti (valeur nominale inférieure à 10 mio CHF ainsi que prêts et dépôts à court terme supérieurs ou égaux à 10 mio CHF) soit au coût amorti en utilisant la méthode des intérêts effectifs (prêts et dépôts à long terme supérieurs ou égaux à 10 mio CHF).
 - Le coût amorti est réduit par le montant des dépréciations. Les produits des intérêts, gains et pertes de change ainsi que les dépréciations sont comptabilisés avec effet sur le résultat. Les gains ou pertes résultant de la décomptabilisation sont comptabilisés avec effet sur le résultat.
- Avec effet sur le résultat à la juste valeur (FV compte de résultat):
 - Les actifs financiers détenus dans le but d'être négociés ainsi que les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur avec effet sur le résultat. Les fluctuations de valeur et les dividendes sont comptabilisés avec effet sur le résultat.

Immeubles détenus en tant qu'investissement financier

Les immeubles détenus en tant qu'investissement financier ne sont indiqués séparément que s'ils sont substantiels. Sinon, ils sont comptabilisés et publiés dans les immobilisations corporelles.

Cofinancements

Les cofinancements sont des fonds de tiers acquis par le Domaine des EPF et utilisés pour des projets de construction concernant des immeubles appartenant à la Confédération.

L'évaluation des cofinancements est directement liée à l'évaluation des immeubles sous-jacents, que la Confédération inscrit au bilan au coût d'acquisition ou au coût de construction, déduction faite des amortissements cumulés. Du fait des amortissements en cours, la valeur des cofinancements est réduite dans la même proportion que celle des immeubles sous-jacents. Les cofinancements sont présentés à l'actif comme au passif (capitaux propres) avec des valeurs identiques.

Engagements courants

La comptabilisation des engagements courants dans le bilan intervient normalement lors de l'entrée de la facture. En outre, cette position comprend des comptes courants envers des tiers (notamment les assurances sociales). L'évaluation est faite à la valeur nominale.

Engagements financiers

Les engagements financiers contiennent des engagements monétaires qui découlent d'activités de financement et des valeurs de remplacement négatives résultant d'instruments financiers dérivés. Les engagements monétaires sont généralement porteurs d'intérêts. Les engagements sont considérés comme étant à court terme si leur remboursement intervient dans les douze mois suivant la date de clôture du bilan. L'évaluation est effectuée généralement au coût amorti. Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'un engagement actuel est dû à un événement passé, qu'une sortie de fonds est probable et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Régimes de prévoyance à prestations définies

Les engagements nets de prévoyance figurant au bilan sont évalués selon les méthodes d'IPSAS 39. Ils correspondent à la valeur actuelle des engagements de prévoyance à prestations définies (*defined benefit obligation, DBO*), moins les actifs du régime à la valeur de marché. La Caisse de prévoyance et les assurés du Domaine des EPF sont décrits au point 28 Régimes de prévoyance à prestations définies.

Les engagements de prévoyance et les services passés sont déterminés chaque année par des experts externes, selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées (*projected unit credit method, PUC*). Le calcul est réalisé sur la base des données des assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.) et à l'aide de paramètres démographiques (retraite, invalidité, décès, etc.) et financiers (évolution des salaires ou des rentes, taux d'intérêt, etc.). Les valeurs calculées sont actualisées à la date de l'évaluation, en appliquant un taux d'actualisation. Les modifications de l'évaluation des conditions-cadres économiques peuvent avoir des conséquences majeures sur les engagements de prévoyance.

Les engagements de prévoyance ont été évalués sur la base de l'effectif actuel des assurés de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF au 31 octobre 2023 et à l'aide des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2023 (p. ex. LPP 2020), en tenant compte des plans de prévoyance de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF. Les résultats ont été ensuite actualisés au 31 décembre 2023, à l'aide des flux financiers estimés au pro rata. La juste valeur des actifs du régime est utilisée en tenant compte de la performance estimée au 31 décembre 2023.

La prise en compte du *Risk Sharing* (partage des risques) dans l'évaluation des engagements de prévoyance se fait dans le cadre d'une évaluation en deux étapes et nécessite la définition d'hypothèses supplémentaires. Comme pour les autres hypothèses financières et démographiques, il s'agit d'hypothèses émises du point de vue de l'employeur. Dans un premier temps, on vérifie si une lacune de financement structurelle selon la LPP, actuelle ou future, peut être établie. Si tel est le cas, d'éventuelles mesures liées aux prestations (abaissement du taux de conversion et mesures d'accompagnement telles que versement d'avoirs de vieillesse, adaptation des cotisations) sont prises en compte dans les calculs. Une éventuelle lacune de financement résiduel selon IPSAS est

répartie dans un second temps de manière arithmétique entre l'employeur et les employés. On formule alors l'hypothèse que, conformément à l'échelonnement actuel des cotisations d'épargne réglementaires, la part de ce déficit de financement prise en charge par l'employeur est limitée à 64%. La part prise en charge par les employés est répartie de manière forfaitaire en une part acquise et une part à acquérir en fonction des années de service passées et de celles prévues pour l'avenir. La part déjà acquise diminue la valeur actuelle des engagements de prévoyance de l'employeur, tandis que la part à acquérir réduit les coûts futurs des services rendus de l'employeur.

Depuis l'introduction du *Risk Sharing*, les effets liés aux modifications du plan de prévoyance qui concernent les hypothèses émises dans le cadre du *Risk Sharing* ne sont plus inscrits au compte de résultat mais directement dans les capitaux propres en tant qu'élément de la réévaluation des engagements.

L'éventuel actif net de prévoyance résultant d'un régime à prestations définies est comptabilisé à la valeur la plus faible entre l'excédent de couverture (après déduction d'une contribution des employés de 50%) et la valeur actuelle d'un avantage économique sous la forme de remboursements ou de réductions de futurs paiements de cotisations («*Asset Ceiling*» / plafonnement des actifs).

Dans le compte de résultat, les charges en cours liées aux services rendus, le coût des services passés résultant de modifications de plans, les bénéfices et les pertes issus des indemnités du plan, les coûts administratifs ainsi que les intérêts des engagements nets de prévoyance figurent dans les charges de personnel.

Les modifications et les indemnités de plans de prévoyance sont imputées directement au compte de résultat dans la mesure où elles ont conduit à des droits acquis durant la période au cours de laquelle elles surviennent.

Les bénéfices et pertes actuariels ainsi que ceux liés à des placements dans le cadre de plans à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, pour la période où ils ont été réalisés.

Fonds de tiers affectés

Les engagements résultant de projets affectés, issus de transactions sans contrepartie (IPSAS 23), sont présentés au bilan comme des fonds de tiers affectés. Ils sont classifiés exclusivement dans les capitaux de tiers à long terme, puisque ces projets durent en général plusieurs années et que, dans la plupart des cas, la part à court terme de l'engagement ne peut pas être déterminée en raison de la nature des projets.

L'évaluation à la date de clôture du bilan se fait sur la base des obligations de prestation en cours. Elles représentent la différence entre les montants de projets convenus et les prestations effectivement fournies à la date de clôture du bilan.

Capitaux propres

Les actifs nets ou capitaux propres représentent l'intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous les engagements. La structure des capitaux propres du Domaine des EPF est la suivante:

Réserves de réévaluation (opérations sans incidence sur le résultat):

Cette position comprend les réserves de réévaluation résultant des engagements nets de prévoyance. Les bénéfices et les pertes actuariels ainsi que ceux liés à des placements découlant des engagements de prévoyance et des actifs du plan sont comptabilisés dans les capitaux propres sans incidence sur le résultat.

Réserves d'entités associées

Cette position contient les réserves issues de la part aux capitaux propres des entités associées, qui est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence. Ces réserves ne sont pas directement accessibles et elles sont affectées.

Dons, soutiens financiers et cofinancements

Cette position comprend les fonds de tiers non encore utilisés provenant de dons, de legs ainsi que d'autres types de soutiens financiers, qui sont soumis à conditions mais ne sont pas considérés comme des capitaux de tiers. Il s'agit exclusivement de fonds provenant de transactions sans contrepartie (IPSAS 23). Les revenus générés par les placements issus des fonds de tiers et les réserves constituées pour les fluctuations de valeur du portefeuille de titres (capital-risque) sont également comptabilisés dans cette catégorie. De plus amples informations sur les cofinancements sont disponibles dans la section «Cofinancements».

Réserves avec affectation interne

- **Réserves affectées en interne à des projets de formation et de recherche:** cette position montre qu'il existe différents engagements internes et que des réserves correspondantes ont dû être constituées afin de les couvrir. Il s'agit de réserves pour les projets de formation et de recherche, qui comprennent également les engagements liés aux nominations, c'est-à-dire des fonds que les nouvelles professeures et les nouveaux professeurs obtiennent dans le cadre des accords contractuels pour l'installation de leur chaire.
- **Réserves affectées en interne à des projets d'infrastructure et d'administration:** cette position comprend les réserves constituées pour les projets de construction ayant subi des retards et dans le cadre de plans d'épargne spécifiques destinés à des projets d'infrastructure concrets et des projets administration.

Réserves sans affectation

Les réserves sans affectation comprennent les fonds non utilisés qui, conformément aux normes IPSAS, ne sont pas soumis à des conditions contractuelles ou internes. Il n'existe pas d'affectation liée à une période ou à un objectif particulier.

Les réserves doivent avoir été réalisées. Leur constitution et leur dissolution interviennent au sein des capitaux propres.

Excédent/déficit au bilan

Cette position présente l'état des résultats cumulés à la date du bouclage. Elle se compose du résultat reporté, du résultat de l'exercice, des augmentations ou diminutions (transferts durant l'exercice sous revue) des dons, soutiens financiers et cofinancements, des réserves d'entités associées et des affectations ou dissolutions de réserves (affectation du réserve).

Le report de résultat varie chaque année dans le cadre de l'affectation du résultat. La part non encore répartie du résultat figure dans le résultat de l'exercice. Si, dans le cadre de la consolidation, il existe des différences de change résultant de participations étrangères entièrement consolidées, elles sont comptabilisées dans les capitaux propres sans effet sur le résultat.

Engagements conditionnels et créances conditionnelles

Un engagement conditionnel est un engagement possible résultant d'un événement passé dont l'existence doit être préalablement confirmée par un événement futur dont la survenance ne peut être influencée. Il s'agit aussi d'un engagement actuel résultant d'un événement passé dont la survenance est possible mais peu probable ou qui ne peut être porté au bilan par manque de critères de mesure fiables (les critères de comptabilisation d'une provision ne sont pas remplis).

Une créance conditionnelle est une position possible de l'actif découlant d'un événement passé dont l'existence doit d'abord être attestée par un événement futur. La survenance de cet événement ne peut être influencée.

Engagements contractuels

Les engagements contractuels sont présentés dans l'annexe quand ils se basent sur des événements survenus avant la date de clôture, qui, après cette date, donneront certainement lieu à des engagements vis-à-vis de tiers et dont le montant peut être défini de façon fiable.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie présente les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La présentation se fait selon la méthode indirecte. Cela signifie que le flux de trésorerie opérationnel se base sur le résultat de l'exercice, corrigé des flux de valeur qui ne déclenchent aucun flux de trésorerie direct. Le «total des flux de trésorerie» correspond à la variation du poste du bilan «Liquidités et placements à court terme», compte tenu de l'influence des devises dans la consolidation de participations étrangères.

Rapports sectoriels

Dans le Domaine des EPF, les deux EPF sous-consolidées, les quatre établissements de recherche et le Conseil des EPF sont définis en tant que secteurs. Les secteurs reflètent l'autonomie des institutions sur le plan opérationnel. Les transferts intersectoriels sont effectués sur la base des coûts.

4 Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management

Incertitudes relatives à l'application des méthodes de présentation des comptes et d'évaluation

L'établissement des comptes annuels consolidés implique le recours à des estimations et des hypothèses conformément à des principes comptables généralement reconnus, dans le cadre desquels le management dispose d'une certaine marge d'appréciation. Bien que ces estimations aient été réalisées selon les connaissances actuelles des organes de direction, il se peut que la réalité diffère des estimations. Cela concerne notamment les cas suivants:

Durée d'utilisation et perte de valeur d'immobilisations corporelles

La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est définie et contrôlée périodiquement sur la base de données techniques actuelles et d'expériences passées. Une modification de l'estimation peut avoir des conséquences sur la valeur des amortissements futurs et sur la valeur comptable future.

Les estimations effectuées régulièrement dans le cadre de tests de dépréciation peuvent engendrer des réductions de la valeur comptable (dépréciation ou *impairment*).

Provisions, créances conditionnelles et engagements conditionnels

L'évaluation des provisions, des créances conditionnelles et des engagements conditionnels comporte une marge d'appréciation importante en ce qui concerne la probabilité et le volume des entrées et sorties de fonds. Par conséquent, les flux de trésorerie effectifs peuvent être plus ou moins importants.

Régimes de prévoyance à prestations définies

Le calcul des engagements nets de prévoyance ou de l'actif net de prévoyance repose sur des hypothèses actuarielles à long terme pour les engagements de prévoyance et pour le rendement attendu des actifs du régime. Ces hypothèses peuvent diverger de l'évolution future réelle. La détermination du taux d'actualisation et des évolutions futures pour les salaires et les rentes, ainsi que l'évolution démographique (espérance de vie future, invalidité, probabilité de départ) et les hypothèses relatives au partage des risques entre employeur et employés (*Risk Sharing*) sont des éléments significatifs de l'évaluation actuarielle.

Comptabilisation des dons

Le Domaine des EPF obtient régulièrement des dons sous forme de valeurs patrimoniales qui, selon les normes IPSAS, doivent être portées à l'actif au prix du marché. L'évaluation de ce prix du marché requiert une estimation du management.

Taux d'actualisation

Pour l'actualisation des créances, engagements et provisions, des taux d'actualisation uniformes ont été définis. Ils se fondent sur un taux sans risque ainsi que sur une prime de risque d'insolvabilité. En raison de la situation actuelle en matière d'intérêts, ces taux d'actualisation sont toutefois sujets à certaines incertitudes.

Correction de valeur pour les pertes sur créances attendues

Concernant l'évaluation de la correction de valeur liée aux pertes sur créances attendues au niveau des créances sur transactions sans contrepartie et des créances sur transactions avec contrepartie, les hypothèses-clés permettant de calculer les probabilités de défaut sont soumises à des incertitudes en termes d'évaluation.

Appréciations du management relatives à l'application des méthodes de présentation des comptes et d'évaluation**Leasing financier en lien avec la SQIE**

Dans le cadre de la comptabilisation du contrat de location à long terme de la Société pour le Quartier de l'Innovation (SQIE), l'EPFL a procédé aux principales estimations suivantes:

- Le contrat a été qualifié de location-financement (leasing financier) car les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'EPFL.
- La résiliation du bail au bout de 30 ans est considérée comme le scénario le plus probable. Cette hypothèse ne constitue pas un engagement formel de l'EPFL de dénoncer le contrat.

Leasings financiers en lien avec la SQNE

En ce qui concerne le contrat de location à long terme de la Société pour le Quartier Nord de l'EPFL (SQNE), l'EPFL a mis en œuvre en 2022 les conditions d'un retour anticipé du *Swiss Tech Convention Center* (STCC) à la Confédération à l'horizon 2026 au plus tard pour un montant total de 146 mio CHF financé par les réserves de l'EPFL. Pour ce faire, la Confédération a signé un contrat avec Credit Suisse Funds AG en juin 2022 qui règle le retour anticipé du STCC à la Confédération à un prix fixe et à une date située entre 2024 et 2026. En outre, l'EPFL a signé un avenant au contrat de bail existant pour le Centre de Logement (CL), qui comprend un hôtel, des logements pour étudiants, des restaurants et des surfaces commerciales, afin de prolonger de 10 ans le bail à loyer. S'agissant du retour anticipé du STCC, le Parlement a validé le crédit d'engagement de 146 mio CHF en date du 5 décembre 2022.

Une nouvelle évaluation des contrats de leasing (IPSAS 13) a été effectuée et a conclu que le contrat de bail du Centre de Logement et le nouveau contrat relatif au STCC étaient toujours qualifiés de leasings financiers.

- Compte tenu du contrat de vente, la valeur résiduelle du STCC au 31 décembre 2022 a été désactivée et remplacée par la valeur d'achat du bâtiment fixée par le contrat signé avec Credit Suisse Funds AG augmentée des loyers restant à payer jusqu'au 31 décembre 2026 (date ultime fixée contractuellement pour le changement de propriétaire). L'impact TVA sur le coût de construction (réduction de la déduction de l'impôt préalable) est également calculé au 31 décembre 2026. L'engagement financier a été adapté en conséquence au 31 décembre 2022.
- Le contrat de location du Centre de Logement reste classé en tant que contrat de location-financement en raison du transfert à l'EPFL des principaux risques et avantages inhérents à la propriété et du fait qu'il s'agit d'un contrat de location à long terme. En raison de la prolongation de 10 ans du contrat de bail, la valeur du Centre de Logement a été augmentée de la valeur actuelle des années de bail supplémentaires au 31 décembre 2022. La durée d'amortissement des éléments de l'édifice dont la durée de vie est supérieure à 30 ans a été prolongée à 40 ans à partir du 1^{er} janvier 2023, ce qui a pour effet de réduire la charge d'amortissement. L'engagement financier a été adapté en conséquence au 31 décembre 2022.

En plus de l'impact positif sur le résultat 2022 des modifications d'évaluation des leasings financiers STCC et CL, il est important de préciser que, durant l'année du retour anticipé (2024, 2025 ou 2026), la contribution financière de la Confédération perçue par l'EPFL sera réduite du montant du crédit d'engagement (146 mio CHF). L'EPFL devra compenser cet impact en prélevant un montant équivalent de ses réserves pour financer ses activités opérationnelles. La réduction attendue des réserves fera plus que compenser la hausse de l'excédent au bilan enregistrée par l'EPFL en 2022.

Immobilisations corporelles:

Après vérification, la durée d'utilisation effective des accélérateurs de particules du PSI s'élève à 45 ans en 2019. Les installations techniques d'exploitation sont en principe amorties sur 10 à 40 ans, mais il est possible de déroger exceptionnellement à cette règle. Sur la base de données techniques et des expériences acquises en la matière, il convient dans ce cas de prévoir une durée d'utilisation plus longue.

Provisions

Il existe au PSI des provisions à hauteur de 449 mio CHF (contre 536 mio CHF en 2022, cf. point 27 Provisions) pour le démantèlement des accélérateurs et l'élimination des déchets radioactifs.

Ce montant repose sur des estimations des frais liés à l'élimination des déchets pour la Confédération et le Domaine des EPF, ces estimations étant basées sur la nouvelle étude de coûts concernant le stockage en couches géologiques profondes qui a été réalisée par Swissnuclear en 2021 (EC21). Le Conseil fédéral a pris acte de cette étude le 15 décembre 2023. Les frais globaux figurant dans l'étude de 2021 sont inférieurs à ceux de l'étude de 2016 et ont de nouveau été répartis entre les entités concernées en 2023. Par conséquent, les provisions correspondantes au sein du PSI ont été réduites de 84 mio CHF durant l'exercice sous revue. Le montant des provisions correspond à l'estimation à la valeur actuelle des frais globaux attendus jusqu'au stockage effectif en couches géologiques profondes.

Il est renoncé à tenir compte d'un taux de renchérissement et d'un escompte concomitant des provisions puisque cela ne permettrait pas de tirer de conclusion fiable. Le renchérissement ainsi que les sorties de fonds prévues dépendent, pour une large part, de la date du stockage définitif.

L'estimation des frais globaux de l'élimination des déchets radioactifs pour la Confédération est actualisée tous les cinq ans.

5 Comparaison par rapport au budget

Tableau 7: Compte de résultat du Domaine des EPF (consolidé) – comparaison comptes 2023 / budget 2023 définitifs

mio CHF	Budget 2023			Réalisé 2023	Ecart vs B2023 Définitif absolu
	Approuvé	Réconcilia- tion de la contribution financière de la Confédéra- tion/ Effets IPSAS	Définitif		
Contribution financière de la Confédération	2 522	13	2 535	2 535	–
Contribution aux loyers	195	–	195	195	–
Financement fédéral	2 717	13	2 730	2 730	–
Taxes d'études, formation continue	58	–	58	61	4
Fonds national suisse (FNS)	301	–	301	287	–14
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	47	–	47	48	–
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	91	–	91	92	1
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	148	–	148	149	2
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	145	–	145	140	–5
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	103	–	103	106	3
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	835	–	835	822	–12
Dons et legs	96	–	96	159	63
Autres produits	135	–	135	155	21
Produits d'exploitation	3 840	13	3 854	3 929	75
Charges de personnel	2 596	–34	2 562	2 549	–13
Charges de biens et services	928	–	928	1 037	109
Amortissements	286	–	286	296	10
Charges de transfert	124	13	138	62	–76
Charges d'exploitation	3 935	–20	3 915	3 944	30
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	–94	34	–61	–16	45
RÉSULTAT FINANCIER	–2	–	–2	30	32
Résultat des entités associées et co-entreprises	–	–	–	8	8
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–96	34	–62	23	85

Tableau 8: Transferts de crédits Domaine des EPF, budget 2023

mio CHF	Conseil des EPF	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Total Crédit
Etat au 01.01.2023 (Arrêté fédéral la du 8.12.2022)	75,7	1221,6	698,4	315,0	58,9	93,8	58,2	2521,6
Variations:								
Transfert de crédit: flexibilité								
Transfert de crédit en faveur du crédit A231.0181 Contribution financière de la Confédération au sens de l'art. 20, al. 5, OFC	–	4,5	1,9	5,6	2,5	–3,0	2,1	13,5
Cessions, Conseil des EPF:								
Projets stratégiques, enseignement et recherche	–22,7	6,9	4,5	2,8	0,5	5,2	2,8	–
Transferts de fonds au sein des grands axes stratégiques de recherche (SFA) et initiatives conjointes (IC) dans le cadre des priorités stratégiques:								
Santé personnalisée et technologies associées (SFA)	–13,9	8,2	5,0	0,6	0,1	–	–	–
Advanced Manufacturing (SFA)	–3,7	0,8	0,8	0,4	–	1,7	–	–
Science des données (SFA)	–11,5	5,5	5,0	0,6	0,4	0,1	–	–
Energie, climat et durabilité de l'environnement (IC)	–10,0	3,3	2,1	2,2	1,0	0,9	0,6	–
Engagement et dialogue avec la société (IC)	–2,4	1,3	0,2	0,1	0,4	0,2	0,2	–
Divers transferts de fond au sein du Domaine des EPF	–	–	–0,3	–1,1	–	1,2	0,1	–
Etat au 31.12.2023	11,5	1252,1	717,4	326,3	63,8	99,9	64,0	2535,0

Le budget 2023 approuvé par le Parlement le 8 décembre 2022 comprend une contribution financière de la Confédération, d'un montant de 2522 mio CHF (Tome 3, Arrêtés fédéraux). Le résultat de l'exercice consolidé 2023 budgétisé s'élève à –96 mio CHF selon le rapport sur le budget 2023 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF (juin 2022).

Par rapport au budget 2023 approuvé, le budget définitif 2023 comporte un ajustement qui a conduit à un résultat de l'exercice budgétisé de –62 mio CHF. Il s'agit de la comptabilisation, dans les charges de personnel, des charges de prévoyance nettes selon IPSAS 39, d'un montant de –34 mio CHF.

En revanche, les transferts de crédits présentés dans le tableau ci-dessus n'ont eu aucune incidence sur le résultat de l'exercice 2023 budgétisé, car les produits et les charges ont enregistré les mêmes variations.

- Transferts de crédit au sein du Domaine des EPF;
- Transfert de crédit, neutre sur le plan du budget, de 13,5 mio CHF (2022: –20,9 mio CHF) du crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (crédit A202.0134, UA 620 OFCL) dans la contribution financière du Domaine des EPF (crédit A202.0181, UA 701 SG-DEFR). Le transfert de crédit a été effectué dans le cadre de la flexibilité entre les deux crédits mis en compte sur le plafond de dépenses du Domaine des EPF 2021–2024, en se fondant sur l'art. 8, al. 5, AF la relatif au budget pour l'année 2023.

Pour la budgétisation, les entités contrôlées ou influencées de manière déterminante par l'ETH Zurich, l'EPFL et le PSI ne sont pas prises en compte dans les comptes consolidés. Ceci cause l'un des écarts lors de la comparaison entre les comptes annuels et le budget 2023.

Les autres valeurs du budget définitif 2023 correspondent au budget approuvé conformément au rapport sur le budget 2023 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF.

6 Rapports sectoriels

Dans le Domaine des EPF, les deux EPF sous-consolidées, les quatre établissements de recherche et le Conseil des EPF sont désignés en tant que secteurs.

Compte de résultat par secteur

Tableau 9: Compte de résultat 2023 par secteur

mio CHF	2023							
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	Domaine des EPF*
Contribution financière de la Confédération	1252	717	326	64	100	64	12	2 535
Contribution aux loyers	113	47	16	3	11	3	1	195
Financement fédéral	1365	765	342	67	111	67	12	2730
Taxes d'études, formation continue	37	22	2	-	-	-	-	61
Fonds national suisse (FNS)	144	101	19	9	9	6	-	287
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	22	13	2	-	10	-	-	48
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	40	18	10	14	7	5	-	92
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	74	54	10	2	9	1	-	149
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	61	53	14	-	12	-	-	140
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	42	45	18	7	5	2	-	106
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	383	285	73	32	51	15	-	822
dont mesures transitoires de la Confédération	27	26	2	1	5	-	-	62
Dons et legs	132	23	1	-	4	-	-	159
Autres produits	39	64	60	3	9	-	-	155
Produits d'exploitation	1956	1158	479	103	175	83	12	3 929
Charges de personnel	1261	741	283	78	122	57	11	2 549
Charges de biens et services	534	323	108	21	44	20	4	1 037
Amortissements	119	82	78	2	14	3	-	296
Charges de transfert	29	32	2	2	1	-	12	62
Charges d'exploitation	1942	1178	471	102	181	80	27	3 944
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	14	- 20	7	1	- 6	3	- 15	- 16
RÉSULTAT FINANCIER	27	- 1	2	-	1	-	1	30
Résultat des entités associées et co-entreprises	9	-1	-	-	-	-	-	8
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	50	- 21	10	1	- 6	3	- 14	23

* Y compris écritures de consolidation (contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques: -16 mio CHF; dons et legs: -1 mio CHF; autres produits: -21 mio CHF; charges de personnel: -4 mio CHF; charges de biens et services: -17 mio CHF; charges de transfert: -16 mio CHF)

Tableau 10: Compte de résultat 2022 par secteur

mio CHF	2022							Domaine des EPF**
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
Contribution financière de la Confédération	1213	702	322	61	82	59	3	2 441
Contribution aux loyers	117	49	17	3	11	3	1	202
Financement fédéral	1331	751	339	64	93	62	3	2 643
Taxes d'études, formation continue	36	19	2	-	-	-	-	58
Fonds national suisse (FNS)	134	96	18	7	7	5	-	268
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	20	11	1	-	12	-	-	44
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	33	18	11	13	7	6	-	87
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	78	59	8	2	6	1	-	154
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	65	51	8	-	13	1	-	136
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	41	48	16	5	4	1	-	105
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	372	283	62	28	49	15	-	795
dont mesures transitoires de la Confédération	3	8	7	-	-	-	-	18
Dons et legs	105	31	-	-	2	-	-	138
Autres produits	37	57	61	3	8	1	-	146
Produits d'exploitation	1880	1142	464	95	154	78	4	3780
Charges de personnel	1241	723	278	77	120	56	10	2 503
Charges de biens et services	505	270	101	20	42	18	4	944
Amortissements*	103	47	79	2	13	4	-	247
Charges de transfert	28	32	1	2	-	-	12	60
Charges d'exploitation	1877	1072	459	101	176	79	26	3754
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3	70	5	- 6	- 22	- 1	- 23	26
RÉSULTAT FINANCIER	- 44	16	-	-	-	-	-	- 27
Résultat des entités associées et co-entreprises	-33	7	1	-	-	-	-	-25
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 73	93	6	- 6	- 22	- 1	- 23	- 25

* Année 2022 ajustée selon la note 2.

** Y compris écritures de consolidation (contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques: -14 mio CHF; dons et legs: -1 mio CHF; autres produits: -20 mio CHF; charges de personnel: -3 mio CHF; charges de biens et services: -16 mio CHF; charges de transfert: -16 mio CHF)

Bilan par secteur

Tableau 11: Bilan par secteur au 31 décembre 2023

mio CHF	31.12.2023							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
ACTIF CIRCULANT								
Liquidités et placements à court terme	224	507	117	44	80	55	34	1061
Créances à court terme sur transactions sans contrepartie	303	246	67	30	44	12	–	697
Créances à court terme sur transactions avec contrepartie	23	19	20	1	4	3	–	65
Placements financiers et prêts à court terme	851	127	41	34	43	29	–	1124
Stocks	7	2	3	–	–	–	–	12
Actifs de régularisation	26	19	11	–	2	2	–	60
Total de l'actif circulant	1434	921	258	109	173	100	34	3018
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations corporelles	742	522	769	11	72	20	–	2136
Immobilisations incorporelles	2	53	4	–	1	–	–	60
Créances à long terme sur transactions sans contrepartie	732	230	107	32	45	14	–	1098
Créances à long terme sur transactions avec contrepartie	–	–	–	–	–	–	–	–
Participations dans des entités associées et co-entreprises	207	39	7	–	–	–	–	254
Placements financiers et prêts à long terme	6	8	3	–	–	–	69	80
Cofinancements	39	60	–	–	6	–	–	105
Total de l'actif immobilisé	1729	912	889	43	124	34	69	3732
TOTAL DE L'ACTIF	3163	1833	1148	152	297	134	102	6750
CAPITAUX DE TIERS								
Engagements courants	140	44	25	7	9	3	1	217
Engagements financiers à court terme	2	15	–	–	–	–	–	17
Passifs de régularisation	107	71	11	3	6	2	–	200
Provisions à court terme	40	27	15	5	6	3	1	97
Capitaux de tiers à court terme	290	157	51	14	21	8	2	531
Fonds de tiers affectés	796	564	121	78	105	33	–	1697
Engagements financiers à long terme	17	363	–	–	–	–	62	373
Engagements nets de prévoyance	238	135	65	17	28	11	3	497
Provisions à long terme	29	16	465	3	4	2	–	519
Capitaux de tiers à long terme	1080	1078	652	98	137	46	65	3087
Total des capitaux de tiers	1370	1235	703	113	157	54	67	3618
CAPITAUX PROPRES								
Réserves de réévaluation	233	149	60	19	30	14	3	508
Réserves d'entités associées	207	39	7	–	–	–	–	254
Dons, soutiens financiers, cofinancements	832	155	22	–	11	2	2	1024
Autres capitaux propres**	521	255	355	21	98	64	31	1346
Total des capitaux propres	1793	599	445	40	140	80	36	3133
TOTAL DU PASSIF	3163	1833	1148	152	297	134	102	6750

* Y compris écritures de consolidation (actif circulant: –11 mio CHF, actif immobilisé: –69 mio CHF, capitaux de tiers: –80 mio CHF)

** Des informations détaillées sur les Autres capitaux propres du Domaine des EPF sont disponibles dans le Tableau des capitaux propres. Des informations détaillées sur chaque secteur figurent dans le compte annuel publié par l'institution en question.

Tableau 12: Bilan par secteur au 31 décembre 2022

mio CHF	31.12.2022							Domaine des EPF**
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
ACTIF CIRCULANT								
Liquidités et placements à court terme*	191	166	127	48	90	51	49	721
Créances à court terme sur transactions sans contrepartie	293	221	40	25	36	9	–	622
Créances à court terme sur transactions avec contrepartie	33	17	23	1	4	1	–	72
Placements financiers et prêts à court terme*	895	519	40	33	45	28	–	1561
Stocks	7	3	2	–	–	–	–	12
Actifs de régularisation	26	16	13	–	2	3	–	60
Total de l'actif circulant	1445	941	247	106	177	92	49	3048
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations corporelles*	699	520	856	10	67	20	–	2172
Immobilisations incorporelles*	4	52	2	–	1	–	–	58
Créances à long terme sur transactions sans contrepartie	667	228	129	19	46	9	–	1045
Créances à long terme sur transactions avec contrepartie	–	–	–	–	–	–	–	–
Participations dans des entités associées et co-entreprises	198	41	8	–	–	–	–	246
Placements financiers et prêts à long terme	7	9	2	–	1	–	60	72
Cofinancements	41	62	–	–	6	–	–	109
Total de l'actif immobilisé	1615	912	996	30	120	29	60	3701
TOTAL DE L'ACTIF	3 060	1 853	1 243	136	298	121	109	6 749
CAPITAUX DE TIERS								
Engagements courants	85	54	24	6	7	2	1	171
Engagements financiers à court terme	–	16	–	–	–	–	–	17
Passifs de régularisation	107	57	18	3	7	2	–	194
Provisions à court terme	42	27	15	6	7	3	1	99
Capitaux de tiers à court terme	234	154	57	14	21	7	2	480
Fonds de tiers affectés	783	548	128	61	97	23	–	1641
Engagements financiers à long terme	17	371	–	–	–	–	54	382
Engagements nets de prévoyance	152	87	45	11	18	6	2	320
Provisions à long terme	27	15	551	3	4	2	–	603
Capitaux de tiers à long terme	980	1021	725	75	119	31	56	2947
Total des capitaux de tiers	1213	1175	782	90	140	38	58	3427
CAPITAUX PROPRES								
Réserves de réévaluation	337	207	86	26	42	19	5	721
Réserves d'entités associées	198	41	8	–	–	–	–	246
Dons, soutiens financiers, cofinancements	747	162	25	–	9	2	2	948
Autres capitaux propres*/***	565	267	343	20	106	62	44	1407
Total des capitaux propres	1847	677	461	46	158	83	51	3322
TOTAL DU PASSIF	3 060	1 853	1 243	136	298	121	109	6 749

* Année 2022 ajustée selon la note 2.

** Y compris écritures de consolidation (actif circulant: –9 mio CHF, actif immobilisé: –60 mio CHF, capitaux de tiers: –69 mio CHF)

*** Des informations détaillées sur les Autres capitaux propres du Domaine des EPF sont disponibles dans le Tableau des capitaux propres. Des informations détaillées sur chaque secteur figurent dans le compte annuel publié par l'institution en question.

7 Financement fédéral

Contribution financière de la Confédération

Tableau 13: Contribution financière de la Confédération

mio CHF	2023	2022	Ecart absolu
Contribution financière de la Confédération	2 535	2 441	94

Les fonds disponibles du plafond de dépenses approuvé du Domaine des EPF pour 2021 à 2024 se répartissent entre le crédit «Contribution financière de la Confédération» et le crédit d'investissement «Constructions du Domaine des EPF». Tandis que le premier est rattaché au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), le crédit d'investissement est géré par l'intermédiaire du Département fédéral des finances DFF (UA 620 0FCL).

Seuls les fonds issus du crédit «Contribution financière», que le Domaine des EPF utilise pour les objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral conformément au Message FRI 2021–2024 (ACF du 21 avril 2021), sont intégrés dans les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF.

Par rapport à 2022, la contribution financière a augmenté de 94 mio CHF, soit de 4%. En 2023, des fonds à hauteur de 13 mio CHF du crédit d'investissement ont été transférés dans la contribution financière (2022: 21 mio CHF de la contribution financière vers le crédit d'investissement).

La contribution financière versée aux institutions du Domaine des EPF se compose comme suit:

- **contribution de base** de 2389 mio CHF (2022: 2309 mio CHF) et
- **fonds stratégiques pour les projets dans l'enseignement et la recherche** de 158 mio CHF (2022: 146 mio CHF) ainsi que
- montant annuel alloué pour le financement du **démantèlement des accélérateurs** (11 mio CHF).

Le Conseil des EPF a décidé d'utiliser des fonds issus de ses réserves, d'un montant de 23 mio CHF (2022: 25 mio CHF) pour financer l'excédent de dépenses budgété.

Les **fonds stratégiques pour les projets dans l'enseignement et la recherche** se composent comme suit:

- pour les grands axes stratégiques de recherche:
 - «Santé personnalisée et technologies associées», «*Advanced Manufacturing*» et «Science des données», à hauteur de 29 mio CHF (2022: 29 mio CHF)
- pour les grandes infrastructures de recherche conformément à l'objectif 3 des objectifs stratégiques:
 - la mise à niveau du «*Sustained scientific user lab for simulation based science*» au CSCS de Lugano de l'ETH Zurich (HPCN/Alps), avec 23 mio CHF (2022: 23 mio CHF);
 - la poursuite du projet «*Blue Brain*» de l'EPFL, avec 22 mio CHF (2022: 22 mio CHF);
 - la mise à niveau de la *Swiss Light Source* au PSI (SLS 2.0), avec 25 mio CHF (2022: 35 mio CHF)
 - la création du *Catalysis Hub SwissCat+* dédié à la recherche de processus catalytiques de l'ETH Zurich et de l'EPFL, avec 3 mio CHF (2022: 7 mio CHF)
- 8 mio CHF pour le plan directeur du site de l'Empa (nouvelle installation de campus) (2022: 8 mio CHF)
- 12 mio CHF pour les «*Joint Initiatives*», les initiatives communes conduites dans le cadre des deux priorités stratégiques «Energie, climat et durabilité environnementale» et «Engagement et dialogue avec la société» (2022: projet *Open Research Data*, ORD, 8 mio CHF)
- 8 mio CHF pour divers projets du Domaine des EPF tels que le «*Quantum Matter and Materials Center (QMMC)*», le «*ETH Domain Quantum Technology Network (QTNet)*» ou le «*CHART Collaboration Project*»
- 10 mio CHF pour les mesures de protection climatique sur les bâtiments
- 18 mio CHF pour les financements incitatifs et d'aide au démarrage de projets stratégiques pour l'enseignement et la recherche (2022: 15 mio CHF).

La Confédération finance aussi le **démantèlement des accélérateurs** du PSI et l'élimination des déchets radioactifs. Les provisions constituées par le PSI (pour des activités allant jusqu'au stockage en couches géologiques profondes), sur la base de l'étude de coûts réalisée par la Confédération en 2021/de son estimation des coûts de 2023, se montent à 449 mio CHF pendant l'exercice sous revue. Le montant annuel alloué par la Confédération s'élevait toujours à 11 mio CHF (cf. l'annexe 27 Provisions).

Contribution de la Confédération aux loyers

Tableau 14: Contribution aux loyers du Domaine des EPF

mio CHF	2023	2022	Ecart absolu
Contribution aux loyers	195	202	- 6

La contribution de la Confédération aux loyers doit couvrir les dépenses pour la location d'immeubles appartenant à la Confédération. Ce crédit ne fait pas partie des crédits mis en compte sur le plafond de dépenses du Domaine des EPF. Il n'y a aucun flux de trésorerie. Les amortissements et les coûts du capital des biens immobiliers appartenant à la Confédération servent de base aux calculs.

La rémunération a été diminuée par rapport à 2022. Le taux théorique de rendement servant de base pour la rémunération du capital moyen utilisé était de 0,75% (2022: 1%).

8 Taxes d'études, formation continue

Tableau 15: Taxes d'études, formation continue

mio CHF	2023	2022	Ecart absolu
Taxes d'études, formation continue	61	58	4

Les finances de cours et les frais d'inscription pour les études et la formation continue ainsi que d'autres taxes sont régis par l'Ordonnance du Conseil des EPF sur les taxes perçues dans le domaine des Ecoles polytechniques fédérales (cf. RS 414.131.7).

Le poste Taxes d'études et formation continue contient tous les produits que le Domaine des EPF perçoit pour ses prestations de formation. Pendant l'année sous revue, 37 mio CHF (2022: 36 mio CHF) sont revenus à l'ETH Zurich, 22 mio CHF (2022: 19 mio CHF) à l'EPFL et 2 mio CHF (2022: 2 mio CHF) au PSI.

Les produits issus des taxes d'études des programmes de bachelor et de master ont été de 39 mio CHF (ETH Zurich: 24 mio CHF; EPFL 15 mio CHF) contre 38 mio CHF pendant l'exercice précédent. Cette progression de 1 mio CHF par rapport à 2022 est due à l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants. Par rapport à 2022, le nombre d'étudiantes et d'étudiants en bachelor et en master a augmenté (cf. rapport de gestion, fig. 5: Etudiantes et étudiants et doctorantes et doctorants par niveau d'études, p. 95).

Les produits du PSI proviennent du centre de formation du PSI composé de l'école de radioprotection et de l'académie du PSI.

Le produit total comprend en outre les taxes administratives, notamment les inscriptions et les taxes d'examen, ainsi que les frais pour l'utilisation des bibliothèques. Pendant l'exercice sous revue, ils étaient de 5 mio CHF (2022: 5 mio CHF).

Les taxes d'études et les produits issus de la formation continue représentent 2% du produit d'exploitation de l'ETH Zurich et de l'EPFL en 2023.

9 Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

Les produits issus de contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques ont progressé de 27 mio CHF en 2023 (+3%), pour s'établir à 822 mio CHF. Ils contiennent les contributions issues des mesures transitoires prises par la Confédération du fait de la non-association de la Suisse à «Horizon Europe» (UE-PCRI). Pendant l'exercice sous revue, ces contributions ont augmenté de 18 mio CHF, à 62 mio CHF.

Sur le volume total des produits, 655 mio CHF (soit 80%) ont été attribués à des transactions sans contrepartie (IPSAS 23), généralement à l'encouragement de la recherche, et 167 mio CHF (soit 20%) à des transactions avec contrepartie (IPSAS 9), notamment à la recherche sous mandat et aux prestations de services scientifiques. Ces deux parts n'ont pas changé au fil des années.

Tableau 16: Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

mio CHF	2023	dont produits IPSAS 23	dont produits IPSAS 9	2022	dont produits IPSAS 23	dont produits IPSAS 9	Ecart absolu
Fonds national suisse (FNS)	287	287	–	268	268	–	19
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	48	48	–	44	44	–	3
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	92	52	40	87	56	31	5
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	149	149	–	154	154	–	–5
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	140	47	93	136	50	86	4
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	106	72	34	105	64	42	1
Total des contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations des services scientifiques	822	655	167	795	637	159	27

Tableau 17: Encouragement ordinaire à la recherche et mesures transitoires de la Confédération

mio CHF	2023	dont contributions ordinaires à la recherche	dont mesures transitoires de la Confédération	2022	dont contributions ordinaires à la recherche	dont mesures transitoires de la Confédération	Ecart absolu
Fonds national suisse (FNS)	287	272	15	268	267	1	19
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	48	47	1	44	44	–	3
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	92	90	2	87	87	–	5
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	149	106	43	154	137	17	–5
Total des contributions ordinaires à la recherche / mesures transitoires de la Confédération		515	62		536	18	

Les produits issus de contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques sont le résultat des travaux de recherche et des prestations scientifiques effectués au cours de l'exercice sous revue. Les produits par organisation de financement et la variation par rapport à l'exercice précédent dépendent donc fortement de l'avancement des travaux de nombreux projets. L'évolution des différentes catégories fait apparaître les éléments suivants:

Les produits de projet du Fonds national suisse (FNS) ont augmenté de 19 mio CHF (+7%), à 287 mio CHF. Ce chiffre inclut les mesures transitoires d'un montant de 15 mio CHF. Environ 85% des produits sont revenus une nouvelle fois aux deux EPF (ETH Zurich: 144 mio CHF; EPFL: 101 mio CHF).

Chez Innosuisse, la plus grande partie des projets soutenus revient une nouvelle fois à l'ETH Zurich (2023: 22 mio CHF; 2022: 20 mio CHF), suivie de l'EPFL (2023: 13 mio CHF; 2022: 11 mio CHF) et de l'Empa (2023: 10 mio CHF; 2022: 12 mio CHF).

La recherche sectorielle de la Confédération a affiché une hausse de 5 mio CHF (+6%), pour s'établir à 92 mio CHF pendant l'exercice sous revue. L'ETH Zurich (40 mio CHF), l'EPFL (18 mio CHF), le WSL (14 mio CHF) et le PSI (10 mio CHF) ont une nouvelle fois enregistré les produits les plus élevés.

Grâce aux mesures transitoires prises par la Confédération à hauteur de 43 mio CHF, le niveau élevé de mise en œuvre des UE-PCRI de l'exercice précédent a presque pu être maintenu (2023: 149 mio CHF; 2022: 154 mio CHF). L'ETH Zurich et l'EPFL ont accusé une baisse de -4 mio CHF et -5 mio CHF.

Les produits issus de la collaboration avec le secteur privé ont progressé de 4 mio CHF (+3%), passant à 140 mio CHF en 2023. Ils ont augmenté au PSI (+6 mio CHF) et à l'EPFL (+3 mio CHF). Les produits de l'ETH Zurich (-4 mio CHF) et de l'Empa (-1 mio CHF) ont baissé. En comparaison pluriannuelle, les produits des projets de recherche qui reposent principalement sur des projets avec contrepartie (IPSAS 9) dépendent de l'avancement du projet et s'avèrent volatils, ce qui entraîne des fluctuations des produits.

Les autres fonds de tiers liés à des projets incluent notamment les contributions obtenues dans le cadre de coopérations avec les cantons, les communes, les organismes de droit public et les organisations internationales. Ils ont augmenté de 1% par rapport à 2022, à 106 mio CHF. Le recul de l'EPFL de -3 mio CHF a pu être compensé par des augmentations dans les autres institutions. La plus forte progression en valeur absolue a été enregistrée par le PSI (+3 mio CHF), suivi du WSL (+2 mio CHF) et de l'Eawag (+1 mio CHF).

Des informations sur les créances sur transactions sans contrepartie et leur évolution ainsi que sur les fonds de tiers affectés en lien avec les projets financés par la catégorie de fonds de tiers respective se trouvent aux annexes 17 et 29.

10 Dons et legs

Tableau 18: Dons et legs

mio CHF	2023	2022	Ecart absolu
Dons et legs	159	138	21

Au cours de l'exercice sous revue, davantage de nouveaux contrats ont été conclus qu'en 2022, ce qui a entraîné une augmentation des dons et des legs. Par rapport à 2022, l'ETH Zurich a enregistré une progression des produits des dons (sans les droits d'utilisation et les biens en nature) de 28 mio CHF, à 130 mio CHF. Cette hausse reflète le niveau élevé des contrats nouvellement conclus. A l'EPFL, les produits provenant de dons et de legs (sans les droits d'utilisation et les biens en nature) ont reculé de -8 mio CHF par rapport à 2022, à 18 mio CHF. A l'Empa, les dons et les legs sont passés de 2 mio CHF en 2022 à 4 mio CHF, ce qui s'explique principalement par des levées de fonds réussies.

Tableau 19: Services en nature

mio CHF	2023	2022	Ecart absolu
Biens en nature («goods in-kind»)	-	-	-
Droits d'utilisation («donated rights»)	5	6	-1
Total comptabilisé en tant que services en nature	5	7	-2
Prestations de services en nature («services in-kind»)	-	-	-
Total non comptabilisé en tant que services en nature	-	-	-
Total des services en nature obtenus	5	7	-2

Comme durant l'exercice précédent, le produit des services en nature de 5 mio CHF découlant des droits d'utilisation gratuits («*donated rights*») concerne, à hauteur de 4 mio CHF, l'EPFL pour l'utilisation des bâtiments «Microcity» de Neuchâtel et «Industrie 17» de Sion. L'ETH Zurich a comptabilisé des produits de 1 mio CHF (2022: 3 mio CHF), également en majorité des droits d'utilisation.

11 Autres produits

Tableau 20: Autres produits

mio CHF	2023	2022	Ecart absolu
Licences, brevets	12	9	3
Ventes de biens	10	10	-1
Remboursements	3	3	-
Autres prestations de services	57	55	2
Produits des immeubles	39	37	1
Produits assujettis à la rétrocession (selon l'Ordonnance finances et comptabilité du Domaine des EPF)	4	4	-1
Bénéfices provenant de ventes d'actifs (immobilisations corporelles)	-	-	-
Inscription de prestations propres à l'actif	7	4	2
Autres produits divers	25	23	2
Total autres produits	155	146	9

Parmi les autres produits, les licences et brevets ont notamment enregistré une hausse (+3 mio CHF), liée à la vente d'une start-up à l'EPFL. En outre, les autres prestations de services et les autres produits divers ont également affiché des produits légèrement supérieurs (+2 mio CHF chacun). Les autres prestations de services comprennent principalement les produits des prestations médicales du PSI, comme la protonthérapie, et ceux issus de la gestion du SwissTech Convention Center de l'EPFL. Les autres produits divers englobent, entre autres, les produits des événements et conférences.

Le poste Produits assujettis à la rétrocession (selon l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF) contient aussi, outre les produits immobiliers provenant de la cession de l'usage de biens immobiliers appartenant à la Confédération, les produits résultant des ventes d'énergie. Les détails sur les sommes payées figurent dans les charges de biens et services, à l'annexe 13.

Environ 39 mio CHF (2022: 35 mio CHF) reviennent une nouvelle fois aux entités sous-consolidées de l'EPFL, notamment à la Fondation EPFL Innovation Park (FEIP), à la Société pour le Quartier Nord de l'EPFL (SQNE) et à la Société pour le Quartier de l'Innovation (SQIE).

12 Charges de personnel

Tableau 21: Charges de personnel

mio CHF	2023	2022	Ecart absolu
Corps professoral	227	221	6
Personnel scientifique	1021	995	26
Personnel technique et administratif, apprenant/es, stagiaires	889	843	45
APG, Suva et autres remboursements	-12	-12	-
Total salaires du personnel	2125	2048	77
Assurances sociales AVS/AC/AI/APG/Amat	136	132	4
Charges de prévoyance nettes	216	255	-38
Assurance maladie et accident Suva (AP, ANP, IJ)	7	7	-
Contribution de l'employeur à la caisse d'allocations familiales (CAF/LAFam)	33	32	1
Total assurances sociales et charges de prévoyance	393	426	-33
Autres prestations de l'employeur	-	-	-
Personnel temporaire	8	8	-1
Variation des provisions pour heures supplémentaires et vacances	-3	-3	1
Variation des provisions pour primes de fidélité futures	3	1	1
Autres charges de personnel	23	22	1
Total charges de personnel	2549	2503	46

Les équivalents plein temps (EPT) moyens (sans les apprenantes et les apprenants) pour le Domaine des EPF durant l'exercice sous revue se montent à 20 438 EPT (2022: 20 117 EPT), soit une augmentation de 1,6%.*

Les salaires du personnel ont progressé en raison d'une part de cette hausse du nombre de postes et, d'autre part, des mesures salariales 2023 prises par le Conseil des EPF en coordination avec la Confédération (compensation du renchérissement de 2,5%; 2022: 0,5%). De plus, 1,2% de la masse salariale des collaboratrices et collaborateurs soumis au système salarial était disponible pour les ajustements de salaire individuels (sur la base de la performance et de l'expérience).

Les charges de prévoyance nettes calculées selon les règles actuarielles ont entraîné une réduction de 38 mio CHF des charges du personnel. Des informations détaillées sur les charges de prévoyance nettes sont données à l'annexe 28 Régimes de prévoyance à prestations définies.

Des explications sur les variations des provisions figurent à l'annexe 27 Provisions.

* Le rapport de gestion ne mentionne pas la valeur annuelle moyenne, mais l'effectif du personnel en fin d'année, qui est de 21 008,0 EPT (dont 477 apprenantes et apprenants). Le nombre figurant dans le rapport de gestion n'inclut pas les EPT des entités contrôlées.

13 Charges de biens et services

Tableau 22: Charges de biens et services

mio CHF	2023	2022	Ecart absolu
Charges de matériel et de marchandises	164	154	10
Coûts des locaux	330	327	3
Coûts énergétiques	148	75	73
Coûts informatiques	106	110	-4
Coûts pour consultations, expertises et professeur/es invité/es	88	92	-4
Coûts de bibliothèque	29	29	-
Autres charges d'exploitation	172	157	15
Total charges de biens et services	1037	944	93

Pendant l'exercice sous revue, les coûts pour les biens matériels non activables ont été de 7 mio CHF supérieurs à ceux de 2022, notamment à l'ETH Zurich et au PSI. C'est la raison principale de l'augmentation du poste Charges de matériel et de marchandises.

Les coûts des locaux se composent à 59% (2022: 62%) des charges de loyers pour les immeubles appartenant à la Confédération qui sont utilisés par les institutions du Domaine des EPF. Ces charges ont diminué de 6 mio CHF (explications cf. annexe 7 Financement fédéral). Les autres postes des coûts des locaux (charges locatives externes, nettoyage / conciergerie, entretien, réparations et remise en état des immeubles) ont augmenté de 10 mio CHF au total, ce qui a entraîné une hausse nette de 3 mio CHF.

Les dépenses énergétiques ont doublé par rapport à l'exercice précédent, en raison notamment d'une forte augmentation des prix de l'énergie.

La hausse des autres charges d'exploitation est due principalement à l'augmentation des dépenses liées aux frais (+10 mio CHF). Celles-ci avaient nettement baissé en raison de la pandémie de coronavirus, mais elles sont désormais revenues au niveau de 2019.

La somme reversée à la Confédération dans le cadre de la cession à des tiers de l'usage de biens immobiliers dont elle est propriétaire (art. 33 a-f de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF) se monte, comme en 2022, à 1 mio CHF. La somme payée sur la vente d'énergie (art. 2b de l'ordonnance susmentionnée) s'élève à 3 mio CHF, comme pendant l'exercice précédent. Le produit correspondant de 4 mio CHF est indiqué dans les Autres produits (cf. annexe 11).

14 Charges de transfert

Tableau 23: Charges de transfert

mio CHF	2023	2022	Ecart absolu
Bourses et autres contributions aux étudiant/es et doctorant/es	26	25	1
Contributions à des projets de recherche	23	25	-2
Autres charges de transfert	13	9	4
Total charges de transfert	62	60	2

Les charges de transfert sont les contributions pour lesquelles aucune prestation directe n'est facturée. Pendant l'exercice sous revue, l'ETH Zurich (+1 mio CHF) a enregistré une hausse des bourses et autres contributions aux étudiantes et étudiants, ainsi qu'aux doctorantes et doctorants. Les contributions à des projets de recherche ont été à nouveau réduites à leur niveau de 2021, après une contribution plus importante de l'EPFL en 2022.

15 Résultat financier

Tableau 24: Résultat financier

mio CHF	2023	2022	Ecart absolu
PRODUITS FINANCIERS			
Produits des intérêts	21	12	9
Produits des participations	5	5	–
Réévaluation de la juste valeur des placements financiers	28	4	24
Bénéfices de change	7	9	–2
Autres produits financiers	–	22	–22
Total produits financiers	62	52	9
CHARGES FINANCIÈRES			
Charges d'intérêts	8	8	–
Autres charges liées à l'acquisition de capital	–	–	–
Réévaluation de la juste valeur des placements financiers	5	56	–52
Pertes de change	18	13	5
Dépréciations	–	–	–
Autres charges financières	1	1	–
Total charges financières	32	79	–47
Total résultat financier	30	–27	57

L'évolution des marchés financiers a entraîné, durant l'exercice sous revue, une performance positive des placements de capitaux qui a surtout été réduite par les pertes de change. Les gains de juste valeur résultent en premier lieu des fonds de placement et des autres participations.

Les produits des intérêts comprennent 6 mio CHF (2022: 5 mio CHF) issus de l'actualisation des créances et 13 mio CHF (2022: 6 mio CHF) de produits des intérêts issus des placements financiers auprès de la Confédération. La forte hausse du produit des intérêts pour toutes les institutions s'explique par l'augmentation de la rémunération de certains comptes de dépôt de la Confédération. Les placements dont le taux d'intérêt est plus élevé sont classés comme placements financiers à court terme en raison des restrictions de retrait.

Le durcissement du franc en 2023 a entraîné une perte de change nette de 11 mio CHF (exercice précédent: perte de 4 mio CHF) dans toutes les devises étrangères importantes pour le Domaine des EPF. Les bénéfices de change pour les actifs comptabilisés à leur juste valeur se sont élevés à 2 mio CHF pendant l'exercice sous revue, les pertes de change à 6 mio CHF.

Les charges d'intérêts englobent principalement celles issues du leasing financier. Des informations complémentaires sur le leasing financier sont disponibles à l'annexe 25 Engagements financiers.

16 Liquidités et placements à court terme

Tableau 25: Liquidités et placements à court terme

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022 ajusté	Ecart absolu
Caisse	1	1	–
Poste	183	166	17
Banque	55	38	17
Placements à court terme (<90 jours)*	822	516	306
Total liquidités et placements à court terme*	1061	721	340

* Année 2022 ajustée selon la note 2.

L'augmentation des liquidités et placements à court terme durant l'exercice sous revue s'explique par des reclassements de placements financiers à court terme à l'EPFL, à l'ETH Zurich et à l'Empa, pour un montant total de 508 mio CHF. Cela comprend un reclassement effectué par l'EPFL, qui souhaite générer des produits d'intérêts plus élevés – à hauteur de 433 mio CHF – au moyen de placements à court terme auprès de banques suisses.

439 mio CHF ou 53% des placements à court terme concernaient la Trésorerie fédérale, conformément à la convention de trésorerie en vigueur conclue entre l'Administration fédérale des finances et le Domaine des EPF.

17 Créances

Tableau 26: Créances

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022	Ecart absolu
CRÉANCES SUR TRANSACTIONS SANS CONTREPARTIE			
Créances résultant de contrats de financement de projets et donations	1785	1656	129
Autres créances	12	12	–
Corrections de valeur	–2	–1	–
Total créances sur transactions sans contrepartie	1795	1667	128
dont à court terme	697	622	75
dont à long terme	1098	1045	54
CRÉANCES SUR TRANSACTIONS AVEC CONTREPARTIE			
Créances résultant de livraisons et prestations	64	71	–7
Autres créances	2	1	1
Corrections de valeur	–2	–1	–1
Total créances sur transactions avec contrepartie	65	72	–7
dont à court terme	65	72	–7
dont à long terme	–	–	–

Les créances sur transactions sans contrepartie comprennent les reliquats provenant de sommes de projets convenues par contrat ou des soutiens financiers garantis, qui ne sont pas encore payés ou retirés à la fin de l'année. Par rapport à l'exercice précédent, les créances envers les bailleurs de fonds FNS, Innosuisse, la recherche sectorielle de la Confédération ainsi que les communes, les cantons et les organisations internationales et résultant de dons et de legs ont augmenté, tandis que celles envers les UE-PCRI et le secteur privé ont diminué. Les autres créances sur transactions sans contrepartie comprennent surtout les postes d'actifs du décompte avec les assurances sociales. Des explications sur les corrections de valeur sont données dans l'annexe 30 Gestion financière des risques et informations supplémentaires sur les instruments financiers.

18 Stocks

Tableau 27: Stocks

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022	Ecart absolu
Stocks d'achats	12	12	-
Stocks de production propre	-	-	-
Total stocks	12	12	-

De par la nature de ses activités, le Domaine des EPF ne dispose pas d'importants stocks de marchandises ni de produits internes à vendre. Les stocks se composent d'articles faisant l'objet d'un réapprovisionnement régulier, tels que les produits chimiques et le matériel de laboratoire et expérimental destiné à l'enseignement et à la recherche.

19 Actifs de régularisation

Tableau 28: Actifs de régularisation

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022	Ecart absolu
Intérêts	1	-	1
Charges payées d'avance	34	37	-3
Autres actifs de régularisation	25	23	3
Total actifs de régularisation	60	60	-

Les principaux actifs de régularisation pour les charges payées d'avance concernent les avances de loyers (8 mio CHF), les charges liées à la bibliothèque (6 mio CHF) et les prestations informatiques (5 mio CHF).

Les autres actifs de régularisation comprennent notamment des régularisations de produits en lien avec des transactions IPSAS 9 (transactions avec contrepartie) d'un montant de 17 mio CHF.

20 Participations dans des entités associées et co-entreprises

Des informations détaillées sur les principales entités associées figurent dans les tableaux suivants. Toutes les entités associées sont présentées à l'annexe 35 Relations avec les entités contrôlées et associées.

Il n'y a aucune co-entreprise dans le Domaine des EPF durant l'exercice sous revue.

Les participations dans les entités associées ont été modifiées durant l'exercice, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 29: Variation des participations dans les entités associées

mio CHF	2023	2022
Etat au 01.01	246	271
Entrées	–	–
Sorties	–	–
Dividendes	–	–1
Part au résultat annuel	8	–25
Part des transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres	–	1
Etat au 31.12	254	246

La synthèse des informations financières concernant les principales entités associées figure ci-après. Les comptes et montants présentés ici ont été ajustés à des fins de comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence et de simplification pour la présentation des comptes du Domaine des EPF.

Tableau 30: Entités associées significatives – récapitulatif des informations financières

mio CHF	ETH Zurich Foundation*	Fondation Albert Lück	Stiftung für Studentisches Wohnen	Fondation Les Bois Chamblard	Fondation Campus Biotech Geneva
31.12.2023					
Date de clôture des comptes	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2023
Actif circulant	373	3	10	9	8
Actif immobilisé	333	36	136	15	24
Capitaux de tiers à court terme*	51	1	5	–	4
Capitaux de tiers à long terme*	509	23	70	–	3
Produits	9	5	12	–	31
Résultat de l'exercice	8	2	1	–1	1
Dividendes perçus de l'entité associée	–	–	–	–	–
31.12.2022					
Date de clôture des comptes	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2022
Actif circulant	288	1	5	11	8
Actif immobilisé	344	37	121	15	25
Capitaux de tiers à court terme*	48	2	2	–	5
Capitaux de tiers à long terme*	446	23	53	–	3
Produits**	–7	5	13	–	42
Résultat de l'exercice	–34	–1	3	–	15
Dividendes perçus de l'entité associée	–	–	–	–	–

* Les capitaux de tiers à court et à long terme de l'ETH Zurich Foundation comprennent les fonds affectés et engagements résultant de l'octroi de fonds de 51 mio CHF (court terme, année précédente: 48 mio CHF) et 509 mio CHF (long terme, année précédente: 446 mio CHF). Ces fonds et engagements sont déjà intégrés dans les capitaux propres de l'ETH Zurich en tant que part significative dans les dons, soutiens financiers, cofinancements.

** Les produits de l'ETH Zurich Foundation comprenaient le reclassement dans les fonds affectés d'une opération effectuée lors d'une période précédente (10 mio CHF). Un reclassement qui a eu pour effet de diminuer le montant des produits.

Tableau 31: Récapitulatif des informations sur les entités associées non significatives

mio CHF	2023	2022
Produits	39	43
Charge fiscale	–	1
Résultat de l'exercice	1	6

Pertes non comptabilisées issues des entités associées

Il n'y avait pas de pertes non comptabilisées ni cumulées issues des entités associées durant la période sous revue.

21 Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles mobilières

Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules:

Les acquisitions dans cette catégorie se sont montées à 112 mio CHF pour l'exercice sous revue (2022: 115 mio CHF). Au PSI, en 2023 aussi, des investissements ont surtout été consentis dans la grande installation de recherche Source de Lumière Synchrotron Suisse SLS (projet SLS 2.0). Les autres institutions ont elles aussi investi en 2023 dans le domaine des immobilisations corporelles meubles, dans des appareils techniques et scientifiques. Une sélection de ces investissements est présentée dans le chapitre Rapport sur l'exercice financier du Domaine des EPF, sous Immobilisations corporelles, à la page 9.

La sortie des valeurs d'acquisition comprend un effet exceptionnel non monétaire au PSI d'un montant de 84 mio CHF. En application d'IFRIC 1 (Variation des passifs existants relatifs au démantèlement ou à la remise en état et des autres passifs similaires), les valeurs d'acquisition incluent les coûts de démantèlement et d'élimination des accélérateurs du PSI. Sur la base d'une estimation des coûts actualisée de la Confédération pour le démantèlement des installations nucléaires/des accélérateurs et l'élimination des déchets radioactifs, les accélérateurs et la provision correspondante ont été réévalués selon IFRIC 1 au cours de l'exercice sous revue, ce qui a entraîné une réduction de 84 mio CHF pour chacun (cf. explications à l'annexe 4 Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management et à l'annexe 27 Provisions). La valeur comptable des accélérateurs au 31 décembre 2023 s'élevait à 334 mio CHF dans les comptes annuels consolidés (2022: 432 mio CHF).

Informatique et communication:

L'achat de matériel informatique et de moyens de communication a aussi légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent (2023: 46 mio CHF; 2022: 41 mio CHF). Les deux hautes écoles ont contribué en grande partie à cette hausse avec l'acquisition d'extensions de matériel pour l'ordinateur haute performance HPCN/Alps (ETH Zurich) et de systèmes de serveurs (EPFL).

Tableau 32: Variation des immobilisations corporelles et incorporelles 2023

mio CHF	Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules	Informatique et communication	Acomptes, immobilisations corporelles meubles en cours de construction	Total immobilisations corporelles mobilières	Terrains, constructions	Immeubles en construction	Total immobilisations corporelles immobilières	Total immobilisations corporelles	Total immobilisations incorporelles
VALEURS D'ACQUISITION									
Etat au 01.01.2023	3111	380	137	3628	1102	240	1342	4969	109
Entrées	112	46	97	256	16	68	84	340	10
Reclassements	49	3	-53	-	120	-120	-	-	-
Sorties	-163	-17	-4	-184	-33	-1	-33	-217	-4
Etat au 31.12.2023	3109	412	178	3699	1205	188	1393	5092	114
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES									
Etat au 01.01.2023	2075	307	-	2382	416	-	416	2798	51
Amortissements	173	40	-	213	71	-	71	284	7
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprise de la perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-78	-17	-	-95	-31	-	-31	-125	-4
Etat au 31.12.2023	2170	330	-	2500	456	-	456	2956	55
Valeur figurant au bilan au 31.12.2023	939	82	178	1199	749	188	937	2136	60
dont objets en leasing	-	-	-	-	280	-	280	280	-

Immobilisations corporelles immobilières

Les biens immobiliers appartiennent pour la plupart à la Confédération, c'est pourquoi il s'agit ici principalement d'aménagements pour adaptation aux besoins des locataires. L'ETH Zurich (10 mio CHF), l'EPFL (3 mio CHF) et la Fondation EPFL Innovation Park (FEIP, 2 mio CHF) enregistrent des entrées pour les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires.

Les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires en cours de construction affichent des entrées d'un montant de 68 mio CHF pendant l'exercice sous revue. 47 mio de cette somme concernent l'ETH Zurich (surtout pour des activités de construction nécessaires), 8 mio l'Empa (pour le développement du plan directeur du campus de recherche Empa-Eawag), 6 mio le PSI (pour de nombreuses petites mesures individuelles) et 4 mio la FEIP (pour l'Ecotope sur le campus de Lausanne).

Les immobilisations corporelles en leasing, d'un montant de 280 mio CHF, proviennent principalement des entités SQIE et SQNE contrôlées par l'EPFL.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles désignent les licences, brevets, droits, logiciels et droits d'utilisation comptabilisés à l'actif. La valeur comptable nette de 60 mio CHF se compose essentiellement des droits d'utilisation pour le bâtiment Microcity de l'EPFL (46 mio CHF). Les entrées de l'exercice sous revue concernent notamment les logiciels achetés par l'EPFL, le PSI, l'ETH Zurich, l'Empa et le WSL.

Toutes les catégories de placement sont amorties conformément aux principes décrits à l'annexe 3. Les éventuelles dépréciations sont indiquées séparément dans les tableaux 32 et 33.

Tableau 33: Variation des immobilisations corporelles et incorporelles 2022

mio CHF	Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules	Informatique et communication	Acomptes, immobilisations corporelles meubles en cours de construction	Total immobilisations corporelles mobilières	Terrains, constructions	Immeubles en construction	Total immobilisations corporelles immobilières	Total immobilisations corporelles	Total immobilisations incorporelles
VALEURS D'ACQUISITION									
Etat au 01.01.2022	3 011	442	150	3 603	1 013	213	1 226	4 829	104
Entrées	115	41	59	215	171	69	240	454	5
Reclassements	68	3	-71	-	36	-36	-	-	-
Sorties	-83	-106	-1	-190	-119	-5	-124	-314	-
Etat au 31.12.2022	3 111	380	137	3 628	1 102	240	1 342	4 969	109
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES									
Etat au 01.01.2022*	1 982	380	-	2 362	435	-	435	2 797	44
Ajustements du retraitement au 01.01.*	3	1	-	4	-2	-	-2	2	1
Etat au 01.01.2022*	1 985	381	-	2 366	433	-	433	2 799	45
Amortissements*	171	32	-	204	63	-	63	267	7
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprise de la perte de valeur	-	-	-	-	-30	-	-30	-31	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-81	-106	-	-188	-50	-	-50	-237	-
Etat au 31.12.2022*	2 075	307	-	2 382	416	-	416	2 798	51
Valeur figurant au bilan au 31.12.2022*	1 036	72	137	1 246	686	240	926	2 172	58
dont objets en leasing	-	-	-	-	292	-	292	292	-

* L'année 2022 a été ajustée conformément à la note 2 (+4 mio CHF). En outre, une correction déjà effectuée dans le rapport financier 2022 (-2 mio CHF) est incluse.

22 Placements financiers et prêts

Tableau 34: Placements financiers et prêts

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022 ajustée	Ecart absolu
PLACEMENTS FINANCIERS ET PRÊTS À COURT TERME			
Titres, dépôts à terme et fonds de placement	336	316	21
Valeurs de remplacement positives	–	1	–
Autres actifs*	786	1244	– 457
Prêts	1	1	–
Total placements financiers et prêts à court terme*	1124	1561	– 437
PLACEMENTS FINANCIERS ET PRÊTS À LONG TERME			
Titres et dépôts à terme	–	–	–
Autres actifs	79	71	8
Prêts	1	1	–
Total placements financiers et prêts à long terme	80	72	8

* Année 2022 ajustée selon la note 2.

Les placements financiers à court terme sont réalisés notamment avec des fonds de tiers perçus, qui ne sont pas utilisés immédiatement. Conformément à la convention de trésorerie en vigueur conclue entre l’AFF et le Domaine des EPF, ces fonds sont placés sur le marché ou auprès de la Confédération.

Les fonds de tiers placés sur le marché sont gérés par des banques suisses dans le cadre de mandats de gestion de fortune. L’augmentation du portefeuille de titres, de dépôts à terme et de fonds de placement est principalement due à l’évolution positive des mandats de gestion de fortune.

Les autres actifs financiers à court terme contiennent surtout les comptes de dépôt à court terme auprès de la Confédération, avec une durée totale ou résiduelle ou avec un délai de retrait de trois à douze mois à la date d’acquisition. La réduction du portefeuille est principalement due à un reclassement au profit de placements auprès de tierces parties et à des besoins accrus de liquidités opérationnelles (cf. l’annexe 16 Liquidités et placements à court terme).

Les autres placements financiers à long terme comprennent les autres participations évaluées au prix du marché (17 mio CHF) et le compte de dépôt à long terme auprès de la Confédération (62 mio CHF), qui a été alimenté de 8 mio CHF net. Ce compte de dépôt est alimenté chaque année afin de pouvoir financer le démantèlement futur des accélérateurs du PSI (cf. l’annexe 27 Provisions). Les autres participations comprennent principalement des participations dans des spin-off, avec une part de moins de 20% dans les livres de l’ETH Zurich, du Conseil des EPF (pour le Domaine des EPF, détenues à titre fiduciaire par l’EPFL), de l’EPFL et du PSI. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

Les prêts à court et long terme de 2 mio CHF sont constitués pour moitié de prêts à conditions préférentielles accordés à des étudiantes et étudiants, des doctorantes et doctorants et à des spin-off. Les prêts octroyés aux étudiantes et étudiants, doctorantes et doctorants doivent être remboursés dans un délai d’un an (court terme) ou par traites pendant six ans, dès la fin des études (long terme). Aucune correction de valeur importante n’a été saisie sur des prêts.

Sur tous les placements financiers recensés fin 2023 (1202 mio CHF), 848 mio CHF (2022 ajusté*: 1297 mio CHF) étaient placés auprès de la Confédération et 337 mio CHF (2022: 316 mio CHF) auprès d’établissements financiers.

23 Cofinancements

Tableau 35: Cofinancements

mio CHF	2023	2022	Ecart absolu
VALEURS D'ACQUISITION			
Etat au 01.01	163	163	-
Entrées	-	-	-
Sorties	-	-	-
Etat au 31.12	163	163	-
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES			
Etat au 01.01	54	49	5
Amortissements	4	5	-
Sorties	-	-	-
Etat au 31.12	58	54	4
Valeur figurant au bilan au 31.12.	105	109	-4

24 Engagements courants

Tableau 36: Engagements courants

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022	Ecart absolu
Engagements résultant de livraisons et prestations	106	59	47
Engagements envers des assurances sociales	37	24	13
Autres engagements courants	74	88	-14
Total engagements courants	217	171	46

Les variations annuelles des engagements sont dues à des fluctuations périodiques des comportements en matière de paiements.

Les autres engagements courants contiennent, entre autres, des engagements financiers résultant de projets vis-à-vis de partenaires de recherche impliqués dans des projets où les institutions du Domaine des EPF jouent le rôle de *Leading House*.

25 Engagements financiers

Tableau 37: Engagements financiers à court et long terme – récapitulatif

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022	Ecart absolu
ENGAGEMENTS FINANCIERS À COURT TERME			
Engagements envers des instituts financiers	–	–	–
Engagements de leasing financier	9	11	–1
Valeurs de remplacement négatives	2	–	2
Autres engagements financiers	6	6	–
Total engagements financiers à court terme	17	17	1
ENGAGEMENTS FINANCIERS À LONG TERME			
Engagements de leasing financier	300	309	–9
Autres engagements financiers	73	73	1
Total engagements financiers à long terme	373	382	–9

Tableau 38: Engagements financiers à court et long terme – variation

mio CHF	2023			2022		
	Court terme	Long terme	Total	Court terme	Long terme	Total
Engagements financiers état au 01.01.	17	382	398	14	327	341
Augmentation des engagements financiers à court et à long terme	–	4	4	–	8	8
Remboursement des engagements financiers à court et à long terme	–12	–	–12	–10	–1	–11
Total des variations monétaires	–12	4	–8	–10	7	–2
Effets des cours de change	3	–	3	–	–	–
Variations des justes valeurs	–	–	–	–	–	–
Reclassements	12	–12	–	15	–15	–
Autres changements	–3	–	–3	–2	62	60
Total des variations non monétaires	13	–13	–	12	48	60
Engagements financiers état au 31.12.	17	373	391	17	382	398

Les engagements de leasing financier diminuent à hauteur de la part d'amortissement des paiements de leasing annuels. Les autres engagements financiers contiennent l'engagement de prestations découlant du droit d'utilisation obtenu à l'EPFL en lien avec le bâtiment Microcity, qui a été comptabilisé comme un leasing financier (46 mio CHF; 2022: 48 mio CHF). La baisse annuelle correspond à une prestation reçue périodiquement et est comptabilisée en tant que produit de dons sans effet sur la trésorerie.

Tableau 39: Leasings financiers

mio CHF	Redevances futures des leasings	Charges financières futures	Valeur actuelle des redevances futures des leasings	Redevances futures des leasings	Charges financières futures	Valeur actuelle des redevances futures des leasings
	2023	2023	2023	2022	2022	2022
Echéances						
Echéance jusqu'à 1 an	18	9	9	18	8	11
Echéance entre 1 et 5 ans	195	36	160	201	38	163
Echéance à plus de 5 ans	218	78	140	230	84	146
Etat au 31.12.	431	122	309	449	130	320
			2023	2022		
CHARGES DE LEASING						
Locations conditionnelles comptabilisées comme charges pendant la période			–	–		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES						
Futurs produits des sous-locations (résultant des contrats non résiliables)			60	32		

Les leasings financiers auprès de l'EPFL concernent des biens immobiliers des sociétés simples SQIE et SQNE. L'annexe 4 (Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management) décrit les hypothèses que l'EPFL a émises pour la présentation de ces contrats de location dans les comptes. Au 31 décembre 2023, les engagements de leasing financier de la SQNE s'élevaient à 210 mio CHF. La valeur actuelle des paiements de leasing minimaux est de 84 mio pour la SQIE à la fin de l'exercice sous revue. Les contrats de location de la SQIE et de la SQNE Centre de Logement comprennent une clause d'adaptation du loyer à l'évolution générale des prix (indice des prix à la consommation).

Le leasing financier de l'ETH Zurich concerne un bien immobilier sur le campus de Höggerberg (total de la valeur actuelle des futurs paiements de leasing minimaux: 15 mio CHF). Le bâtiment est occupé depuis septembre 2015, et le contrat est valable jusqu'en 2045. Il n'y a pas d'options de prolongation ou d'acquisition. Le loyer net est cependant indexé à 80% et peut toujours être ajusté à la fin de l'année.

26 Passifs de régularisation

Tableau 40: Passifs de régularisation

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022	Ecart absolu
Intérêts	–	–	–
Produits perçus à l'avance	125	134	– 8
Autres passifs de régularisation	75	60	15
Total passifs de régularisation	200	194	6

Les produits perçus à l'avance englobent notamment les contrats de prestations et les recherches sous mandat sur transactions avec contrepartie conformément à la norme IPSAS 9 (2023: 121 mio CHF; 2022: 128 mio CHF). Les mises en œuvre de projets dans le cadre des projets IPSAS 9 entraînent une variation dans ce poste.

Les autres passifs de régularisation sont surtout des régularisations d'impôts à la source et de transferts de charges pour l'exploitation, les projets de construction ou l'approvisionnement central ainsi que pour l'achat de biens informatiques. Le total se répartit entre l'ETH Zurich (34 mio CHF), l'EPFL (35 mio CHF), le PSI (4 mio CHF), l'Empa (2 mio CHF) et l'Eawag (1 mio CHF).

27 Provisions

Tableau 41: Provisions – aperçu

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022	Ecart absolu
Vacances et heures supplémentaires	93	95	- 2
Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	64	62	3
Démantèlement d'actifs	456	544	- 87
Cautionnements et garanties	-	-	-
Litiges	1	1	1
Autres provisions	1	1	-
Total provisions	616	703	- 87

Les provisions pour vacances et heures supplémentaires sont calculées à l'aide des soldes d'heures effectifs pour chaque collaboratrice/collaborateur. Cet avoir des collaboratrices et collaborateurs est qualifié de courant. Durant l'exercice sous revue, cette provision a été réduite de 2 mio CHF. Cette variation concerne à environ 80% les hautes écoles et à environ 20% les établissements de recherche.

Le poste Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39 comprend les bonus d'ancienneté/ primes de fidélité, évalués par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La constitution et l'utilisation de cette provision sont présentées séparément.

Le poste Démantèlement d'actifs inclut 449 mio CHF (2022: 536 mio CHF) dédiés au démantèlement des accélérateurs du PSI et à l'élimination de leurs composants radioactifs. La variation par rapport à l'exercice précédent est liée à la mise en œuvre de l'étude de coûts pour le stockage en couches géologiques profondes de Swissnuclear (EC21). Les coûts totaux de cette étude ont été répartis entre les entités concernées en 2023. Cela a entraîné une diminution des provisions pour les démantèlement d'actifs de 84 mio CHF au PSI (pour plus de détails, voir les explications à l'annexe 4 Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management). Le reste de la variation (3 mio CHF) concerne l'utilisation de moyens pour les démantèlements d'actifs effectués (2022: 4 mio CHF). L'entrée annuelle prévue pour le financement de ces coûts sur le compte de dépôt auprès de la Confédération se monte à 11 mio CHF. Le PSI a aussi des provisions de 4 mio CHF chacune pour le démantèlement de Gantry 3 (installation pour la radiothérapie) et de SwissFEL.

Tableau 42: Provisions – variation 2023

mio CHF	Vacances et heures supplémentaires	Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	Démantèlement d'actifs	Cautionnements et garanties	Litiges	Autres provisions	Total provisions
Etat au 01.01.2023	95	62	544	–	1	1	703
Constitution	1	11	–	–	1	–	12
Dissolution	– 4	– 2	– 84	–	–	–	– 90
Utilisation	–	– 6	– 3	–	–	–	– 9
Reclassements	–	–	–	–	–	–	–
Augmentation de la valeur actuelle	–	–	–	–	–	–	–
Etat au 31.12.2023	93	64	456	–	1	1	616
dont à court terme	93	–	3	–	1	–	97
dont à long terme	–	64	453	–	–	1	519

Tableau 43: Provisions – variation 2022

mio CHF	Vacances et heures supplémentaires	Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	Démantèlement d'actifs	Cautionnements et garanties	Litiges	Autres provisions	Total provisions
Etat au 01.01.2022	99	61	547	–	1	2	709
Constitution	1	9	–	–	1	–	11
Dissolution	– 4	–	–	–	–	–	– 5
Utilisation	–	– 8	– 4	–	– 1	–	– 12
Reclassements	–	–	–	–	–	–	–
Augmentation de la valeur actuelle	–	–	–	–	–	–	–
Etat au 31.12.2022	95	62	544	–	1	1	703
dont à court terme	95	–	4	–	1	–	99
dont à long terme	–	62	540	–	–	1	603

28 Régimes de prévoyance à prestations définies

La majorité des employés et bénéficiaires de rentes des institutions du Domaine des EPF ainsi que de l'état-major et de la présidence du Conseil des EPF sont assurés dans la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de l'institution collective Caisse fédérale de pensions PUBLICA (PUBLICA). Comme il n'y a aucune autre caisse de prévoyance significative pour les entités contrôlées, les explications ci-dessous se rapportent à la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA. Cependant, le montant des engagements nets de prévoyance au 31 décembre 2023 comprend aussi des engagements résultant d'autres plans de prévoyance en dehors de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA et atteint un total de 1 mio CHF (2022: sensiblement inférieur à 1 mio CHF).

Cadre juridique et responsabilités

Prescriptions légales

La mise en œuvre de la prévoyance du personnel doit se faire par le biais d'une institution de prévoyance distincte de l'employeur. La loi prescrit des prestations minimales.

Organisation de la prévoyance

PUBLICA est un organisme de droit public autonome de la Confédération.

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Outre la direction, elle assure la surveillance et le contrôle de la gestion de PUBLICA. Composée de manière paritaire, la Commission comprend 16 membres (dont huit représentent les personnes assurées et huit les employeurs de toutes les caisses de prévoyance affiliées). L'organe suprême de PUBLICA se compose donc d'autant de représentantes et représentants des salariés que des employeurs.

Chaque caisse de prévoyance a son propre organe paritaire. Il intervient notamment lors de la conclusion de contrats d'affiliation et décide de l'affectation des éventuels excédents. L'organe paritaire se compose de neuf représentants des employeurs et de neuf représentants des salariés des entités.

Prestations issues des plans de prévoyance

Au sens de la norme IPSAS 39, la solution de prévoyance doit être classifiée comme étant fondée sur le régime de prestations définies (*defined benefit*).

La solution de prévoyance est définie dans les règlements de prévoyance concernant les collaboratrices et collaborateurs ainsi que le corps professoral de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF. Ces règlements font partie intégrante du contrat d'affiliation avec PUBLICA. Il existe des plans de prévoyance pour différents groupes d'assurés. En cas d'invalidité, de décès, de vieillesse et de départ, ces plans accordent des prestations supérieures au minimum requis par la législation. Il s'agit donc de modèles enveloppants (prestations obligatoires et surobligatoires).

Les cotisations d'épargne des employeurs et des salariés sont définies en pourcentage du salaire assuré. Une prime de risque est prélevée pour l'assurance des risques décès et invalidité. L'employeur paie les coûts administratifs.

La rente de vieillesse provient de l'avoir de vieillesse disponible au moment du départ à la retraite multiplié par le taux de conversion défini dans le règlement. Le salarié a la possibilité de percevoir les prestations de vieillesse sous forme de capital. De plus, il peut verser des cotisations d'épargne supplémentaires.

Les prestations de risque sont calculées en fonction du capital-épargne projeté, intérêts compris, et du taux de conversion.

Placements

PUBLICA effectue les placements pour l'ensemble des caisses de prévoyance (avec le même profil de placement).

Organe suprême de PUBLICA, la Commission de la caisse répond entièrement de la gestion de la fortune. Elle édicte et modifie le règlement concernant les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse pour les questions liées aux placements et veille au respect du règlement et de la stratégie y afférents.

Le service *Asset Management* de PUBLICA est responsable de la mise en œuvre de la stratégie de placement. Les décisions tactiques consistant à s'écarter temporairement des pondérations de la stratégie de placement afin de générer une valeur ajoutée par rapport à la stratégie relèvent également de ce service. En cas de constitution ou de suppression de catégories de placement sur plusieurs années, une stratégie au pro rata est calculée pour que les transactions soient diversifiées dans le temps.

Risques pour l'employeur

L'organe paritaire de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF peut modifier à tout moment le système de financement (cotisations et prestations futures). Pendant la durée d'un découvert au sens du droit de la prévoyance (art. 44 OPP 2) et dès lors que d'autres mesures ne permettent pas d'atteindre l'objectif, il peut prélever des contributions d'assainissement auprès de l'employeur. L'employeur doit néanmoins donner son accord si celles-ci servent à financer des prestations subrogatoires.

Le *Risk Sharing* (partage des risques entre assurés et employeur) introduit en 2020 est maintenu sans changements (voir détails au point 3 Principes d'établissement du bilan et d'évaluation). Les résultats obtenus sur la base des hypothèses utilisées pour l'évaluation au 31 décembre 2023 indiquent un déficit de financement selon IPSAS. Le partage des risques élargi a donc été appliqué.

Le taux de couverture définitif réglementaire de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA selon l'OPP 2 s'établissait fin 2023 à 99,3 % (2022: 97,2%). Le taux de couverture économique définitif de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA atteignait 92,2% à fin 2023 (2022: 96,5%). Au printemps 2023, l'expert externe de la Caisse de pensions PUBLICA a conclu que la Caisse de prévoyance du domaine des EPF ne présente aucun problème structurel. Selon son estimation, la Caisse de prévoyance peut se libérer de ce découvert grâce à une meilleure performance sur les marchés financiers. Se fondant sur cet avis, la Commission de la caisse a recommandé à l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance du domaine des EPF de renoncer provisoirement à prendre des mesures d'assainissement. L'organe paritaire s'est rallié à cette opinion.

Événements particuliers durant la période sous revue

Les prestations du plan de prévoyance ont été adaptées durant la période sous revue: la limite d'âge pour les rentes transitoires des femmes sera relevée progressivement à 65 ans, et à compter du 1^{er} janvier 2025, les taux de conversion réglementaires pour les femmes nées à partir de 1964 seront harmonisés avec ceux des hommes. Le relèvement de la limite d'âge pour les rentes transitoires des femmes constitue une modification du plan. Dans le partage des risques, l'adaptation des taux de conversion pour les femmes est en revanche considérée comme une modification des hypothèses financières.

Tableau 44: Engagements/actifs nets de prévoyance

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022	Ecart absolu
Valeur actuelle des engagements de prévoyance	8 169	7 717	452
Moins juste valeur des actifs du régime	- 7 673	- 7 397	- 276
Engagements (+)/actifs (-) nets de prévoyance inscrits au bilan	497	320	176

La hausse des engagements nets de prévoyance de 176 mio CHF est due à une augmentation de la valeur actuelle des engagements de prévoyance et à une augmentation proportionnellement plus faible de la juste valeur des actifs du régime. La baisse du taux d'actualisation (31 décembre 2023: 1,5%; 31 décembre 2022: 2,2%) ainsi que les écarts d'expérience ont entraîné une augmentation de l'engagement net de prévoyance respectivement de 498 mio CHF et de 30 mio CHF. Par compensation, les hypothèses sur l'évolution des salaires et le taux d'intérêt projeté concernant l'avoir de vieillesse se sont traduits par une baisse de l'engagement net de prévoyance

de 175 mio CHF. Les actifs du régime ont augmenté de 276 mio CHF en raison du rendement positif des placements.

Sur le montant total des engagements de prévoyance en fin d'année, 1 mio CHF (2022: nettement moins d'1 mio CHF) se rapporte à des plans de prévoyance en dehors de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA.

Tableau 45: Charges de prévoyance nettes

mio CHF	2023	2022	Ecart absolu
Coût des services rendus au cours de la période (employeur)	197	245	- 48
Coût des services passés	9	4	6
Bénéfices (-)/pertes (+) issus des indemnités du plan	-	-	-
Charges d'intérêts des engagements de prévoyance	169	35	134
Produits des intérêts des actifs du régime	-162	-33	-130
Frais d'administration (hors frais de gestion de fortune)	4	4	-
Autres	-	-	-
Total charges de prévoyance nettes inscrites au compte de résultat y c. charges d'intérêts	216	255	- 38

Durant l'exercice sous revue, les charges de prévoyance nettes du Domaine des EPF ont atteint 216 mio CHF (2022: 255 mio CHF), dont, comme l'année précédente, bien moins d'1 mio CHF se rapporte à des plans de prévoyance en dehors de la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA. Les charges de prévoyance nettes sont de 38 mio CHF inférieures à celles de l'année précédente. Ce recul s'explique essentiellement par la baisse du coût des services rendus au cours de la période (diminution de 48 mio CHF), qui est en partie compensée par une hausse du coût des services passés. La baisse du coût des services rendus au cours de la période est due principalement à la variation du taux d'actualisation. Selon IPSAS 39, le coût des services rendus au cours de la période est calculé sur la base du taux d'actualisation de l'année précédente. Cette évolution reflète la nette hausse du taux d'actualisation en 2022.

Le coût des services passés comprend l'effet de l'adaptation progressive précédemment évoquée des rentes transitoires AVS pour les femmes ainsi que les rachats effectués par le corps professoral de l'ETH Zurich et de l'EPFL.

Pour l'exercice à venir, des cotisations de l'employeur à hauteur de 249 mio CHF ainsi que des cotisations des assurés à hauteur de 141 mio CHF sont attendues.

Tableau 46: Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022	Ecart absolu
Bénéfices (-) et pertes (+) actuariels	354	-1 078	1 432
issus de la variation des hypothèses financières	324	-1 024	1 348
issus de la variation des hypothèses démographiques	-	-	-
issus de la variation empirique	30	- 55	85
Rendement des actifs du régime, hors produit des intérêts (bénéfices (-)/pertes (+))	-141	775	- 916
Autres	-	-	-
Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres	213	- 304	516
Montant cumulé de la réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres (bénéfice (-)/perte (+))	- 508	- 721	213

En 2023, la perte générée par la réévaluation et comptabilisée dans les capitaux propres s'élève à 213 mio CHF (2022: bénéfice de 304 mio CHF). Cela se traduit par des réserves de réévaluation positives, d'un montant de 508 mio CHF au 31 décembre 2023 (2022: 721 mio CHF), dont 3 mio CHF

(2022: 5 mio CHF) qui se rapportent à des plans de prévoyance en dehors de la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA. Les pertes actuarielles issues de la modification des hypothèses financières résultent pour l'essentiel de l'abaissement du taux d'actualisation (498 mio CHF). Elles ont été atténuées par la diminution de la rémunération de l'avoir de vieillesse et par la baisse de l'évolution attendue des salaires (bénéfice actuariel de 175 mio CHF). De plus, des pertes empiriques ont entraîné une diminution de 30 mio CHF des bénéfices cumulés générés par les réévaluations et comptabilisés dans les capitaux propres.

Les produits liés aux actifs du régime, qui sont comptabilisés dans les capitaux propres, s'expliquent par le bénéfice réalisé sur les placements (sur la base d'un rendement de 3,7 %) par rapport au rendement théorique attendu de 2,2%, qui correspond au taux d'actualisation de l'année précédente.

Tableau 47: Evolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies

mio CHF	2023	2022
Valeur actuelle des engagements de prévoyance état au 01.01	7 717	8 761
Coût des services rendus au cours de la période (employeur)	197	245
Charges d'intérêts des engagements de prévoyance	169	35
Cotisations des assurés	145	139
Prestations perçues (+) et versées (-)	- 421	- 388
Coût des services passés	10	4
Bénéfices (-)/pertes (+) issus des indemnités du plan	-	-
Bénéfices (-)/pertes (+) actuariels	354	- 1 078
Autres	-	-
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12	8 169	7 717

La durée moyenne pondérée des engagements de prévoyance à prestations définies s'élève à 12,6 années au 31 décembre 2023 (2022: 12,0 années).

Tableau 48: Evolution des actifs du régime

mio CHF	2023	2022
Juste valeur des actifs du régime état au 01.01	7 397	8 147
Produits des intérêts des actifs du régime	162	33
Cotisations de l'employeur	253	245
Cotisations des assurés	145	139
Prestations perçues (+) et versées (-)	- 421	- 388
Bénéfices (+)/pertes (-) issus des indemnités du plan	-	-
Frais d'administration (hors frais de gestion de fortune)	- 4	- 4
Rendement des actifs du régime, hors produit des intérêts (bénéfices (+)/pertes (-))	141	- 775
Autres	-	-
Juste valeur des actifs du régime état au 31.12	7 673	7 397

Tableau 49: Variation des engagements nets de prévoyance

mio CHF	2023	2022
Engagements nets de prévoyance état au 01.01.	320	615
Charges de prévoyance nettes y c. charges d'intérêts inscrites au compte de résultat	216	255
Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres	213	- 304
Cotisations de l'employeur	- 253	- 245
Engagements acquittés directement par l'entité	-	-
Autres	-	-
Engagements (+)/actifs (-) nets de prévoyance état au 31.12.	497	320

Tableau 50: Principales catégories des actifs du régime (en pourcentage)

Pourcentage	31.12.2023			31.12.2022		
	Coté	Non coté	Total	Coté	Non coté	Total
Liquidités	4	–	4	6	–	6
Obligations (en CHF) Confédération	7	–	7	6	–	6
Obligations (en CHF) hors Confédération	8	–	8	8	–	8
Emprunts d'Etat (en devises étrangères)	15	–	15	19	–	19
Obligations d'entreprises (en devises étrangères)	7	–	7	8	–	8
Hypothèques	3	–	3	3	–	3
Actions	31	–	31	26	–	26
Immobilier	8	8	16	8	8	16
Matières premières	3	–	3	2	–	2
Autres	–	6	6	–	6	6
Total des actifs du régime	86	14	100	86	14	100

PUBLICA supporte les risques actuariels et les risques liés aux placements. La stratégie de placement est définie de sorte que les prestations réglementaires puissent être fournies à leur échéance.

Il n'y a pas de biens immobiliers de la caisse de prévoyance utilisés par l'employeur.

Tableau 51: Principales hypothèses actuarielles utilisées à la date de clôture de l'exercice (en pourcentage)

Pourcentage	2023	2022
Taux d'actualisation au 01.01.	2,20	0,40
Taux d'actualisation au 31.12.	1,50	2,20
Evolution attendue des salaires	1,70	2,40
Evolution attendue des rentes	0,00	0,00
Rémunération de l'avoir de vieillesse	1,50	2,20
Contribution des employé/es au déficit de financement	36,00	36,00
Espérance de vie à l'âge de 65 ans – femmes (nombre d'années)	24,59	24,48
Espérance de vie à l'âge de 65 ans – hommes (nombre d'années)	22,82	22,70

Comme l'année passée et selon les données de base de l'exercice précédent, le taux d'actualisation repose sur le rendement d'obligations à taux fixes d'entreprises de premier rang ainsi que sur les prévisions de flux de capitaux de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA. Les prévisions d'évolution des salaires se fondent sur des données de référence économiques. L'évolution des rentes correspond aux prévisions d'évolution des rentes pour la durée restante moyenne compte tenu de la situation financière de la caisse de pension. La part des salariés en cas de déficit de financement éventuel est fonction de l'échelonnement actuel des contributions d'épargne réglementaires. Les tables de génération LPP 2020 sont utilisées pour calculer l'hypothèse de l'espérance de vie.

Tableau 52: Analyse de sensibilité (variation de la valeur actuelle des engagements de prévoyance)

mio CHF	31.12.2023		31.12.2022	
	Révision à la hausse des hypothèses	Révision à la baisse des hypothèses	Révision à la hausse des hypothèses	Révision à la baisse des hypothèses
Taux d'actualisation (variation +/- 0,25%)	-180	190	-220	201
Evolution attendue des salaires (variation +/- 0,25%)	20	-20	24	-24
Evolution attendue des rentes (variation +/- 0,25%)	143	n/a	150	n/a
Rémunération de l'avoit de vieillesse (variation +/- 0,25%)	40	-39	52	-51
Contribution des employé/es au déficit de financement (variation +/- 10%)	-35	35	-	-
Espérance de vie (variation +/- 1 an)	192	-196	196	-234

L'analyse de sensibilité permet de calculer la variation des engagements de prévoyance en cas d'ajustement des hypothèses actuarielles. Une seule hypothèse est modifiée, tandis que les autres paramètres demeurent inchangés.

Le taux d'actualisation, les hypothèses sur l'évolution des salaires et sur la rémunération de l'avoit de vieillesse ainsi que la contribution des employés au déficit de financement ont été relevés ou abaissés d'un nombre de points de pourcentage fixes. La sensibilité concernant l'hypothèse sur l'évolution des rentes n'a été calculée qu'en cas d'augmentation des rentes puisqu'il n'est pas possible de les réduire. Selon IPSAS, il n'y avait pas de déficit de financement en 2022, raison pour laquelle la sensibilité concernant la variation de la contribution des employés n'a pas été indiquée. La sensibilité en matière d'espérance de vie a été calculée en réduisant ou en augmentant l'espérance de vie à l'aide d'un facteur forfaitaire. L'espérance de vie a ainsi été augmentée ou réduite d'environ un an pour la plupart des classes d'âge.

29 Fonds de tiers affectés

Tableau 53: Fonds de tiers affectés

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022	Ecart absolu	dont mesures transitoires de la Confédération		Ecart absolu
				31.12.2023	31.12.2022	
Contributions à la recherche du Fonds national suisse (FNS)	770	707	63	122	47	74
Contributions à la recherche de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	87	83	4	2	3	-1
Contributions à la recherche de l'Union européenne (UE)	348	395	-47	201	152	49
Contributions à la recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	154	128	26			
Contributions à la recherche axée sur l'économie (secteur privé)	92	97	-6			
Contributions à la recherche autres fonds de tiers	139	134	5			
Dons et legs	107	96	11			
Total fonds de tiers affectés	1697	1641	56	325	202	123

Les fonds de tiers affectés correspondent aux engagements de prestations qui doivent encore être fournis dans le cadre des projets et mandats de recherche en cours, issus de contrats sans contrepartie. Les variations de ce poste du bilan sont dues, d'une part, au volume des projets nouvellement conclus (en augmentation) et, d'autre part, à la diminution du volume des projets suite aux activités de recherche effectuées pour de nombreux projets. Une augmentation par rapport à l'exercice précédent veut donc dire que pendant l'exercice sous revue, le volume des projets nouvellement conclus a été supérieur à celui des projets traités. Une diminution signifie qu'en termes de valeur, plus de projets ont été traités qu'obtenus pendant l'exercice sous revue.

La variation du FNS est due aux augmentations de toutes les institutions (ETH Zurich +13 mio CHF, EPFL +30 mio CHF, PSI +8 mio CHF, WSL +6 mio CHF, Empa +2 mio CHF, Eawag +4 mio CHF).

En ce qui concerne les fonds de tiers affectés issus de contributions à la recherche d'Innosuisse, des variations importantes ont été enregistrées à l'ETH Zurich (+6 mio CHF) et au PSI (-2 mio CHF). Pour les autres institutions, ils se sont inscrits dans le cadre de l'exercice précédent.

Dans les contributions à la recherche de l'UE, les fonds de tiers affectés ont reculé à l'ETH Zurich (-30 mio CHF), à l'EPFL (-16 mio CHF) et au PSI (-5 mio CHF). Ils ont augmenté dans les autres institutions. Les mesures transitoires de la Confédération (201 mio CHF) ont permis de contrer une baisse encore plus importante.

Les contributions à la recherche de la Confédération ont progressé de 26 mio CHF pendant l'exercice sous revue. Cette augmentation est due à de nouveaux contrats de projets à l'EPFL (+4 mio CHF), au PSI (+7 mio CHF) et au WSL (+11 mio CHF du fait d'un nouveau contrat conclu avec l'OFEV).

Les fonds de tiers issus du secteur privé ont diminué dans toutes les institutions, sauf à l'EPFL. L'ETH Zurich, le PSI et l'Empa ont accusé les plus lourdes pertes (environ 2 mio CHF chacun).

Les fonds de tiers affectés de la catégorie Autres fonds de tiers liés à des projets, qui sont financés par les cantons, les communes, les organismes de droit public et les organisations internationales, ont progressé à l'ETH Zurich (+16 mio CHF) et à l'Empa (+1 mio CHF). Ils ont diminué à l'EPFL (-1 mio CHF) et au PSI (-12 mio CHF).

Les projets financés à partir de dons et de legs ont augmenté à l'ETH Zurich (+11 mio CHF).

30 Gestion financière des risques et informations supplémentaires sur les instruments financiers

Classes et catégories d'instruments financiers selon les valeurs comptables

Tableau 54: Classes et catégories d'instruments financiers

mio CHF	Au coût amorti	A la juste valeur par le compte de résultat	Engagements financiers au coût d'acquisition	Total valeur comptable
	31.12.2023			
Liquidités et placements à court terme	1 061			1 061
Créances sur transactions sans contrepartie	1 795			1 795
Créances sur transactions avec contrepartie	65			65
Placements financiers et prêts	850	354		1 203
Actifs de régularisation	26			26
Engagements financiers*		2	679	681
	31.12.2022			
Actifs financiers**	3 782	333		4 115
Engagements financiers*		-	629	629

* Engagements courants, engagements de leasing, engagements financiers, passifs de régularisation

** Liquidités et placements à court terme, créances sur transactions sans contrepartie, créances sur transactions avec contrepartie, placements financiers et prêts, actifs de régularisation

Généralités

La gestion financière des risques est intégrée dans la gestion des risques générale du Domaine des EPF, qui fait l'objet d'un rapport annuel à l'attention du Conseil des EPF (cf. rapport de gestion, chapitre Situation et gestion de risques, p. 48).

La gestion financière des risques traite notamment du risque de crédit (risque de défaut), du risque de liquidité et du risque de marché (risque de taux d'intérêt, de cours et de change).

Le risque de crédit reste la priorité de la gestion des risques. Des directives sur la gestion du placement de moyens financiers existent afin d'atténuer le risque de défaut et de marché. Une grande partie des créances et des droits résultant d'actifs financiers concernent des parties jouissant d'une solvabilité élevée. Une accumulation des créances importantes n'existe que vis-à-vis de ces contreparties, raison pour laquelle le risque de crédit est considéré comme faible. En outre, il existe des créances et des placements financiers en devises étrangères, qui sont garantis au cas par cas afin de minimiser le risque de change.

Le respect et l'efficacité des directives sont garantis par le système de contrôle interne (SCI).

Risque de crédit et de défaut

Le risque de défaut est le risque de pertes financières au cas où l'une des parties au contrat dans le cadre d'un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Le risque maximal de défaut correspond aux valeurs comptables du bilan. Compte tenu du fait qu'une grande partie des actifs financiers concernent la Confédération et d'autres institutions publiques, le risque réel est très faible.

Le tableau suivant indique le risque maximal de défaut des actifs financiers par type de contrepartie.

Tableau 55: Risque maximal de défaut

mio CHF	Total	Confédération	Commission européenne PCRI*	FNS, Innosuisse, assurances sociales AVS, Suva*	BNS et banques avec garantie d'Etat	PostFinance et autres banques	Autres contreparties (par exemple cantons, fondations)	Autres contreparties (par exemple entreprises privées)
Liquidités et placements à court terme	1061	440	–	–	29	589	3	–
Créances sur transactions sans contrepartie	1795	143	275	615	–	–	693	70
Créances sur transactions avec contrepartie	65	4	–	–	–	–	11	49
Placements financiers et prêts	1203	850	–	–	1	14	5	333
Actifs de régularisation	26	4	–	–	–	1	4	17
Total	4150	1442	275	615	29	604	716	469
	31.12.2022							
Total période précédente	4115	1957	290	566	12	206	602	481

* Dans la colonne Commission européenne figurent les créances à l'égard des universités européennes résultant des programmes-cadres de recherche de l'UE ainsi que les créances restantes liées aux mesures transitoires pour Horizon 2020 et Horizon Europe (financement direct Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI). Les mesures transitoires concernant les volets du programme Horizon Europe qui ne sont pas accessibles sont indiquées dans la colonne de l'organisme d'encouragement concerné (FNS, Innosuisse).

Estimation des pertes sur créances attendues au 31 décembre 2023

Liquidités et placements à court terme

Le Domaine des EPF dépose les liquidités et placements à court terme sur des comptes ouverts à cet effet auprès de PostFinance, des banques cantonales, d'autres banques et de l'AFF. Toutes les contreparties se sont vu accorder une notation *Investment Grade* par une agence de notation reconnue. Le Domaine des EPF part donc du principe qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est intervenue depuis la comptabilisation initiale et détermine les pertes sur créances attendues sur la base des pertes sur créances à 12 mois puisque les instruments financiers ont une échéance à court terme.

Placements financiers et prêts

Le poste du bilan Placements financiers et prêts comprend au 31 décembre 2023 850 mio CHF (2022: 1278 mio CHF) d'actifs financiers évalués au coût amorti. Ceux-ci incluent les prêts à courte et longue échéance d'un montant de 2 mio CHF qui ont été accordés aux étudiantes et étudiants, doctorantes et doctorants ainsi qu'aux spin-off et les placements financiers auprès de la Confédération à hauteur de 848 mio CHF. Sur la base de données historiques et en tenant compte des évolutions futures, le Domaine des EPF estime que le risque de crédit des contreparties est faible et part donc du principe qu'il n'y a pas eu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Il détermine par conséquent les pertes sur créances attendues sur la base de la perte sur créances à 12 mois.

Au 31 décembre 2023, il n'y avait aucun prêt échu important. Aucune correction de valeur significative n'a été saisie sur des prêts durant l'exercice sous revue.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Domaine des EPF ne soit éventuellement pas en mesure de tenir ses engagements financiers conformément au contrat par la livraison de moyens de paiement ou d'autres actifs financiers.

Le Domaine des EPF dispose de processus et de principes garantissant une liquidité suffisante pour s'acquitter des engagements courants et futurs. Il détient notamment une réserve suffisante de liquidités et de titres négociables.

Les engagements financiers résultent surtout des engagements opérationnels courants et des engagements de leasing. Les charges et investissements sont généralement autofinancés. Dans certains cas, des investissements sont financés par des contrats de leasing. Les engagements financiers contiennent les engagements découlant du droit d'utilisation comptabilisé, obtenu gratuitement par l'EPFL (Microcity), qui est traité comme un leasing financier mais ne représente pas de risque de liquidité.

Le tableau suivant précise les échéances des engagements financiers.

Les entités contrôlées par les institutions du Domaine des EPF peuvent emprunter des fonds sur le marché financier, mais pas les institutions elles-mêmes.

Le montant des engagements financiers comprend des liquidités et des placements auprès de la Confédération disponibles à court terme. Le risque de liquidité est faible.

Tableau 58: Flux des paiements contractuels relatifs aux engagements financiers

mio CHF	Total valeur comptable	Total valeur contractuelle	31.12.2023		
			moins de 1 an	1-5 ans	plus de 5 ans
Engagements financiers hors produits dérivés					
Engagements courants	217	217	217	–	–
Engagements de leasing	309	431	18	195	218
Engagements financiers	80	80	6	22	52
Passifs de régularisation	73	73	73	–	–
Engagements en instruments financiers dérivés	2	2	2	–	–
Total	681	803	316	217	270
31.12.2022					
Total période précédente	630	759	255	220	284

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les prix du marché, p. ex. les cours de change, les taux d'intérêt ou le cours des actions varient, influençant ainsi les produits du Domaine des EPF ou la valeur des instruments financiers détenus.

Risque de taux d'intérêt et de cours

Le risque de taux d'intérêt n'est pas couvert. Une augmentation ou une baisse du taux d'intérêt d'un point de pourcentage augmenterait ou diminuerait le résultat d'environ 10 mio CHF.

L'analyse du risque de taux d'intérêt tient aussi compte des obligations contenues dans les mandats de gestion de fortune. Les autres positions négociables (sans les obligations) se composent principalement d'actions suisses et étrangères ainsi que de fonds de placement dont les émetteurs peuvent être suisses ou étrangers. Une baisse de cours de 10% diminuerait le résultat d'environ 32 mio CHF.

Les positions négociables exposées au risque de cours sont détenues principalement dans le cadre de mandats de gestion de fortune, auprès de banques suisses.

En vertu de l'art. 34c, al. 2, de la Loi sur les EPF (RS 414.110), le Conseil des EPF a édicté les directives de placement. Les deux EPF et les quatre établissements de recherche ont défini sur cette base leurs stratégies de placement respectives. Un modèle est utilisé pour sélectionner le portefeuille optimisé déterminant pour la stratégie de placement des mandats de gestion de fortune. La capacité à supporter les risques est calculée au moyen de l'approche *Value at Risk*. La stratégie de placement et le montant de la fortune à investir doivent être choisis de manière à avoir ou à constituer un capital-risque suffisant pour être en mesure de couvrir la *Value at Risk*.

Risque de change

Les créances et engagements en devises sont majoritairement libellées en euro et en dollar américain. Elles sont couvertes au cas par cas par des instruments financiers dérivés. Les risques de change dans les mandats de gestion de fortune sont majoritairement couverts. Compte tenu des opérations de couverture, une fluctuation de +/-10% du cours de ces deux devises aurait l'effet suivant sur le compte de résultat:

Tableau 59: Sensibilité au risque de change

mio CHF	31.12.2023					31.12.2022				
	Total	CHF	EUR	USD	Autres	Total	CHF	EUR	USD	Autres
Bilan net par devises étrangères	2858	2818	12	13	15	2855	2798	24	7	26
Sensibilité avec incidence sur le compte de résultat +/-10%			1	1				2	1	
Taux de clôture			0,9298	0,8418				0,9874	0,9250	

Le bilan net par devises étrangères pour la catégorie Autres monnaies concerne essentiellement l'entité de Singapour consolidée par l'ETH Zurich.

Gestion des capitaux

Le capital géré comprend les capitaux propres sans les réserves de réévaluation. Le Domaine des EPF vise une base solide de capitaux propres. Cette base permet de garantir la mise en œuvre des objectifs stratégiques. Conformément aux prescriptions légales, les institutions du Domaine des EPF et le Conseil des EPF ne sont pas autorisés à lever des fonds sur les marchés financiers.

Estimation des justes valeurs

Compte tenu de leur courte échéance, la valeur comptable des liquidités et placements à court terme, des prêts à court terme, des dépôts à terme et des créances ainsi que des engagements courants correspondent à une estimation appropriée de leurs justes valeurs respectives, qui ne sont donc pas présentées séparément.

Le Domaine des EPF renonce à estimer la juste valeur des créances à long terme sur transactions sans contrepartie puisque ces créances ne peuvent être réalisées que par l'exécution du projet concerné par les institutions du Domaine des EPF.

Les placements financiers sont déjà inscrits au bilan à leur juste valeur, qui se base sur les valeurs réelles lorsque celles-ci peuvent être déterminées de manière fiable. Dans le cas contraire, la juste valeur correspond aux coûts d'acquisition.

La juste valeur des actifs financiers à taux fixe cotés en bourse se base sur les cotations en bourse à la date de clôture des comptes.

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à leur juste valeur

Les instruments financiers évalués à leur juste valeur doivent être publiés selon une hiérarchie d'évaluation à trois niveaux:

- niveau 1: cours boursiers sur un marché actif pour des actifs et des engagements financiers identiques;
- niveau 2: méthodes d'évaluation pour lesquelles tous les paramètres significatifs se fondent sur des données de marché observables;
- niveau 3: méthodes d'évaluation pour lesquelles les paramètres significatifs ne reposent pas sur des données de marché observables.

Tableau 60: Hiérarchie des justes valeurs

mio CHF	31.12.2023				31.12.2022			
	Valeur comptable/ juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable/ juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Placements financiers	354	337	8	9	333	317	8	8
Engagements financiers	2	–	2	–	–	–	–	–

Résultat net par catégorie d'évaluation

Tableau 61: Résultat net par catégorie d'évaluation

mio CHF	2023		
	Au coût amorti	A la juste valeur par le compte de résultat	Engagements financiers
Produits des intérêts (+)/charges d'intérêts (–)	21	–	– 8
Produits des participations		5	
Variation de la juste valeur		24	
Différences nettes de change	– 6	– 4	–
Dépréciations	–		
Reprises de pertes de valeur	–		
Total du résultat net par catégorie d'évaluation	14	25	– 8
	2022		
Total du résultat net par catégorie d'évaluation année précédente	6	– 45	14

L'évolution favorable des marchés financiers a entraîné les ajustements positifs des juste valeurs. Des informations complémentaires à ce sujet sont disponibles au point 15 Résultat financier.

31 Engagements conditionnels et créances conditionnelles

Engagements conditionnels

Tableau 62: Engagements conditionnels

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022	Ecart absolu
Cautionnements	–	–	–
Garanties	1	1	–
Litiges	–	–	–
Autres	308	221	88
Total engagements conditionnels	309	222	88

L'EPFL dispose toujours de deux garanties d'un total de 1 mio CHF servant à couvrir d'éventuelles créances douanières dans le cadre de transactions transfrontalières et sans limitation de durée. Elle a aussi des engagements conditionnels non chiffrés liés à sa participation dans des consortiums de recherche.

L'EPFL indique les autres engagements conditionnels suivants:

- Campus Biotech: l'EPFL, l'Université de Genève et la Fondation Campus Biotech Geneva ont une responsabilité solidaire de baux jusqu'au 30 juin 2043 (2023: 197 mio CHF et remise en état 14 mio CHF; 2022: 204 mio CHF et remise en état 14 mio CHF).
- Engagement solidaire concernant les paiements d'intérêts de loyers pour le bâtiment AGORA. Ce montant correspond au risque que représenterait pour l'EPFL une défaillance des deux parties (CHUV, UNIL), (2023: 2 mio CHF; 2022: 3 mio CHF), jusqu'au 31 mai 2026.
- Expansion de l'EPFL Innovation Park à la Fondation EPFL Innovation Park (Ecotop): conclusion d'un contrat de droit de superficie, lié à des conditions à remplir à l'avenir, avec des intérêts de droit de superficie sur 99 ans (95 mio CHF).

Créances conditionnelles

Tableau 63: Créances conditionnelles

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022	Ecart absolu
Créances hors bilan	–	–	–
Autres	–	–	–
Total créances conditionnelles	–	–	–

Comme en 2022, il n'y avait aucune créance conditionnelle quantifiable fin 2023. L'ETH Zurich reçoit des fonds de recherche et des soutiens financiers de tiers qui, bien que remplissant les caractéristiques essentielles d'un actif, n'ont pas pu être quantifiés de manière fiable en termes de flux de trésorerie futurs proportionnels au cours de l'exercice sous revue. Il s'agit notamment de la donation au *Wyss Translational Center Zurich* de la *Wyss Zürich Foundation* créée par Hansjörg Wyss, et du reste de la succession de Dr Branco Weiss pour le programme *Society in Science (The Branco Weiss Fellowship)* soutenant les jeunes chercheurs.

32 Engagements contractuels

Tableau 64: Engagements contractuels

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022	Ecart absolu
Engagements contractuels jusqu'à 1 an	122	175	- 53
Engagements contractuels entre 1 et 5 ans	13	30	- 17
Engagements contractuels à plus de 5 ans	-	-	-
Sans échéance/indéterminé	-	-	-
Total engagements contractuels	135	205	- 71

A la date de clôture du bilan, le PSI avait des engagements contractuels pour l'acquisition de biens et de services d'un montant de 54 mio CHF (dont 44 mio CHF à court terme et 10 mio CHF à long terme). Les engagements contractuels concernaient notamment diverses commandes pour des projets de construction d'installations en rapport avec SLS 2.0, ESS et des livraisons d'électricité à venir.

Fin 2023, l'ETH Zurich avait des engagements contractuels de 51 mio CHF. Ils concernaient essentiellement l'acquisition d'équipements techniques et scientifiques, notamment une acquisition déjà prévue au cours de l'exercice mais en partie retardée, pour le superordinateur HPCN/Alps.

Autres engagements contractuels: EPFL (21 mio CHF), Empa (6 mio CHF) et Eawag (3 mio CHF).

De plus, l'EPFL s'était engagée par contrat à couvrir les charges d'entretien lourd, charges de transformation et travaux de rénovation des aménagements intérieurs et équipements d'exploitation du bâtiment Microcity à Neuchâtel.

33 Leasing opérationnel

Tableau 65: Leasing opérationnel

mio CHF	2023	2022	Ecart absolu
ECHÉANCES			
Echéance jusqu'à 1 an	50	44	6
Echéance entre 1 et 5 ans	161	148	13
Echéance à plus de 5 ans	282	286	- 3
Redevances futures des leasings opérationnels résultant des contrats non résiliables au 31.12.	493	477	15
Charges de leasing de la période	48	46	2
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
Produits de leasing au titre de sous-locations	2	1	1
Futurs produits des sous-locations (résultant des contrats non résiliables)	2	3	- 1

Pendant l'exercice sous revue, les accords de leasing ont notamment concerné les paiements de leasing minimaux futurs de l'ETH Zurich (205 mio CHF, +5 mio CHF), du PSI (130 mio CHF, -1 mio CHF), de l'EPFL (153 mio CHF, +12 mio CHF) et de l'Empa (5 mio CHF, -1 mio CHF). Il s'agit surtout de la location de divers immeubles. Le PSI a un contrat de bail portant sur des locaux de bureaux, de laboratoires et d'ateliers, qui a commencé au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 23 ans.

Les charges de leasing de la période se sont donc principalement réparties entre l'ETH Zurich (35 mio CHF), l'EPFL (11 mio CHF) et l'Empa (2 mio CHF).

34 Rémunération des personnes-clés du management

Tableau 66: Rémunération des personnes-clés du management (chiffres arrondis)

mio CHF	2023	2022	Ecart absolu
Conseil des EPF	1	1	–
Direction **	2	3	–
Rémunération des personnes-clés	3	3	–

Tableau 67: Personnes-clés

Equivalent plein temps	2023	2022	Ecart absolu
Conseil des EPF *	2,22	2,22	–
Direction **	6,00	6,00	–
Nombre de personnes (à plein temps)	8,22	8,22	–

* Présidence du Conseil des EPF: 80%, vice-présidence du Conseil des EPF: 16%, présidence du comité d'audit: 16%, un membre du Conseil des EPF: 70%, les quatre autres membres du Conseil des EPF sans fonction de direction: 10% chacun.

** Membres du Conseil occupant une fonction de direction ainsi que les directrices et directeurs des autres établissements de recherche.

35 Relations avec les entités contrôlées et associées

Entités contrôlées

Les institutions ci-après, le Conseil des EPF et les entités présentées dans le tableau 68 sont entièrement consolidés avec tous leurs sites.

Institutions et Conseil des EPF:

- Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF), Zurich et Berne
- ETH Zurich, Zurich
- EPFL, Lausanne
- Paul Scherrer Institut (PSI), Villigen
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), Birmensdorf
- Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa), Dübendorf
- Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag), Dübendorf

Tableau 68: Entités contrôlées

	Forme Juridique	Type de collaboration /d'activité commerciale	Siège	Système juridique	Monnaie	Part des droits de vote ou au capital (en %) 31.12.2023 ¹		Date de clôture des comptes
ETH Singapore SEC Ltd.	Ltd.	Renforcement de la position internationale de la Suisse et de Singapour dans le domaine de l'environnement/du développement durable et collaboration en ce sens dans la recherche	Singapour	Singapour	SGD	100	100	31.03.2023
Stiftung geobotanisches Forschungsinstitut Rübel ²	Fondation	Promotion de la géobotanique (phytosociologie, phytoécologie, répartition des végétaux, histoire des plantes)	Zurich	Suisse	CHF	57	100	31.12.2022
Fondation pour les Etudiants de l'EPFL	Fondation	La fondation soutient les étudiantes et étudiants de l'EPFL si leur situation financière entrave considérablement la réussite de leurs études.	Ecublens (VD)	Suisse	CHF	60	100	31.12.2023
Fondation EPFL Innovation Park (FEIP)	Fondation	La fondation possède et entretient des bâtiments pour des start-up prometteuses (parc technologique).	Ecublens (VD)	Suisse	CHF	36	100	31.12.2023
Société pour le Quartier de l'Innovation (SQIE)	Société simple	La société simple entretient des bâtiments en leasing financier pour des grandes sociétés technologiques.	Ecublens (VD)	Suisse	CHF	100	100	31.12.2023
Société pour le Quartier Nord de l'EPFL (SQNE) ³	Société simple	La société simple entretient différents bâtiments en leasing financier et exploite un centre de congrès, des logements pour étudiantes et étudiants, des magasins et un hôtel.	Ecublens (VD)	Suisse	CHF	80	100	31.12.2023

¹ Exception faite de la Société pour le Quartier Nord de l'EPFL (2022: 83% des droits de vote) et de la Fondation EPFL Innovation Park (2022: 45%), les valeurs demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

² Les 43% restants des droits de vote de la Stiftung geobotanisches Forschungsinstitut Rübel sont détenus par des personnes désignées par le fondateur. La part au capital détenue par l'ETH Zurich dans la fondation est cependant de 100%.

³ L'EPFL détient un intérêt de 100% dans la SQNE par un contrôle direct de 90%, par un contrôle indirect de 5% au travers de la Fondation EPFL Innovation Park intégralement consolidée, ainsi que par un intérêt de 5% au travers de l'entité associée Fondation Les Bois Chamblard dans laquelle l'EPFL détient un intérêt de 100%. En raison de cette situation, la SQNE est intégralement consolidée sans considération et présentation d'intérêt non contrôlant.

Entités associées

Toutes les entités associées indiquées sont portées au bilan selon la méthode de la mise en équivalence.

Tableau 69: Entités associées

	Forme Juridique	Type de collaboration /d'activité commerciale	Siège	Système juridique	Monnaie	Part des droits de vote ou au capital (en %) 31.12.2023 ¹	
ETH Zurich Foundation ²	Fondation	Promotion de la recherche et de l'enseignement à l'ETH Zurich	Zurich	Suisse	CHF	17	100
Fondation Albert Lück	Fondation	Promotion de l'enseignement et de la recherche ainsi que des études dans le domaine du génie civil à l'ETH Zurich, principalement dans l'actuel Département de génie civil, environnement et géomatique (et dans ses unités subordonnées)	Zurich	Suisse	CHF	17	100
Stiftung für Studentisches Wohnen	Fondation	Mise à disposition et exploitation de logements à prix avantageux pour les étudiantes et étudiants de Zurich	Zurich	Suisse	CHF	25	50
Stiftung Archiv für Zeitgeschichte	Fondation	Promotion, protection à long terme et développement des archives pour l'histoire contemporaine de l'ETH Zurich en tant que centre de documentation et de recherche pour l'histoire générale et l'histoire contemporaine suisse	Zurich	Suisse	CHF	38	100
Stiftung jüdische Zeitgeschichte	Fondation	Mise en place et promotion d'un centre de documentation pour l'histoire contemporaine juive au sein des archives pour l'histoire contemporaine de l'ETH Zurich	Zurich	Suisse	CHF	22	100
Fondation Les Bois Chamblard	Fondation	La fondation met à disposition des infrastructures pour l'organisation de séminaires et de conférences.	Buchillon	Suisse	CHF	20	100
Fondation Campus Biotech Geneva	Fondation	Le Campus Biotech est un centre d'excellence en biotechnologie et en sciences de la vie.	Genève	Suisse	CHF	33	50
Fondation du Centre universitaire protestant de Lausanne	Fondation	La fondation met des locaux à la disposition des étudiantes et étudiants de l'EPFL et de l'Université de Lausanne.	Lausanne	Suisse	CHF	33	60
Fondation «Institut d'Imagerie Moléculaire Translationnelle IIMT»	Fondation	La fondation soutient le développement de nouveaux programmes de recherche translationnelle et d'innovation technologique dans le domaine de l'imagerie moléculaire.	Genève	Suisse	CHF	50	50
DECTRIS SA	Société anonyme	Développement et fabrication d'appareils de mesure électroniques destinés à des applications industrielles et scientifiques	Baden	Suisse	CHF	20	20

¹ Modifications des droits de vote à l'ETH Zurich Foundation (2022: 15%), Stiftung Archiv für Zeitgeschichte (2022: 43%), Stiftung jüdische Zeitgeschichte (2022: 25%), Fondation Campus Biotech (2022: 25%). Modification des droits de vote et du capital de Dectris SA (2022: 19%).

² Bien que les droits de vote que l'ETH Zurich détient dans l'ETH Zurich Foundation soient inférieurs à 20%, l'ETH Zurich peut exercer une influence déterminante sur la fondation et est l'unique destinataire du bénéfice. C'est pourquoi l'ETH Zurich Foundation est qualifiée d'entité associée.

Restrictions

Le Domaine des EPF n'a aucun droit d'intervention sur l'actif des entités contrôlées et associées susmentionnées. Il ne peut ainsi pas ordonner de transferts de liquidités ou exploiter d'une autre manière les fonds des entités.

Entités contrôlées et associées situées en dessous du seuil au sens de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF

Cette ordonnance donne des informations concrètes sur la consolidation. Elle définit également des seuils de prise en compte dans les comptes annuels consolidés. Conformément à l'annexe 2 de ladite ordonnance, les entités qui satisfont aux critères de consolidation ou d'évaluation proportionnelle des capitaux propres mais n'atteignent pas ces seuils doivent être présentées selon le tableau suivant:

Tableau 70: Entités situées en dessous des seuils au sens de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF

	31.12.2023	31.12.2022
Entités contrôlées		
Nombre	7	9
Total du bilan (mio CHF)	15	21
Entités associées		
Nombre	11	11
Total du bilan (mio CHF)	60	57

36 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Le Conseil des EPF a approuvé les comptes consolidés 2023 du Domaine des EPF les 6/7 mars 2024. Jusqu'à cette date, aucun événement significatif n'est survenu dans le Domaine des EPF, qui aurait rendu nécessaire une divulgation dans le cadre des comptes consolidés du Domaine des EPF arrêtés au 31 décembre 2023 ou un ajustement de ceux-ci.

Rapport de l'organe de révision



Reg. Nr. 932.23414.003

Rapport de l'organe de révision

au Conseil fédéral et au Conseil des Ecoles polytechniques fédérales

Comptes annuels consolidés du Domaine des Ecoles polytechniques fédérales pour l'année 2023

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés du domaine des Ecoles polytechniques fédérales (EPF), comprenant le compte de résultat consolidé 2023, le bilan consolidé au 31 décembre 2023, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes annuels consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés (pages 10 à 73) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière des EPF au 31 décembre 2023, ainsi que ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et sont conformes aux exigences légales et au manuel comptable du domaine des EPF.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux Normes internationales d'audit (ISA), aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) et à l'article 35a^{ter} de la loi fédérale sur les EPF (RS 414.110). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants des EPF conformément à la loi sur le contrôle des finances (RS 614.0) et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil des EPF. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Dans ce contexte, nous renvoyons à la section « Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires » de notre rapport.

Responsabilités du Conseil des EPF relatives aux comptes annuels consolidés

Le Conseil des EPF est responsable de l'établissement des comptes annuels consolidés, donnant une image fidèle conformément aux IPSAS et aux exigences légales (ordonnance sur le domaine des EPF, RS 414.110.3; ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, RS 414.123; manuel comptable du domaine des EPF). Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, le Conseil des EPF est responsable d'évaluer la capacité du domaine des EPF à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du domaine des EPF à poursuivre ses activités.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux ISA et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux ISA et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du domaine des EPF.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil des EPF du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du domaine des EPF à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le domaine des EPF à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du domaine des EPF, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes annuels consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Comité d'audit du Conseil des EPF notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil des EPF.

Conformément à l'art. 21 al. 2 de l'ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, nous attestons qu'il n'existe pas de contradictions entre le reporting sur le personnel dans le rapport de situation et les comptes annuels consolidés, ni entre les données financières dans le rapport de situation et les comptes annuels consolidés.

En outre, conformément à l'art. 21 al. 2 de l'ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, nous attestons qu'une gestion adéquate des risques a été appliquée selon les prescriptions du Conseil des EPF.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels consolidés.

Berne, le 7 mars 2024

CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES

 Stirnimann Pascal 2XN5PT
07.03.2024
Info: admin.ch/esignature | validator.ch

Pascal Stirnimann
Expert-réviseur agréé

 Koehli Martin OMQKGC
07.03.2024
Info: admin.ch/esignature | validator.ch

Martin Köhli
Expert-réviseur agréé

Mentions légales

Editeur: Conseil des EPF, Haldeliweg 15, 8092 Zurich /
Hirschengraben 3, 3011 Berne, Suisse; kommunikation@ethrat.ch
Direction du projet/rédaction: Finances/Communication
du Conseil des EPF, Zurich
Conception graphique: Hej AG, Zurich
Mise en page: Linkgroup AG, Zurich
Traductions, relecture: Apostroph Zürich AG, Zurich
Système de publication: ns.publish, mms solutions AG, Zurich
Impression: Cavelti AG, Gossau
Clôture de la rédaction: 7 mars 2024

Ce rapport financier est publié en allemand, en français
et en anglais. Pour les comptes annuels consolidés, la version
allemande fait foi. Ce rapport financier est disponible sur
www.cepf.ch/rapportfinancier2023.

Différences d'arrondi: il est possible que la somme des chiffres
présentés dans ce document ne corresponde pas exactement aux
montants totaux figurant dans les tableaux. Les variations sont
calculées sur des chiffres non arrondis et peuvent être différentes
des valeurs se basant sur les chiffres arrondis figurant dans les
tableaux.

© Conseil des EPF, mars 2024



Conseil des EPF

Conseil des écoles
polytechniques fédérales

Zurich:
Händeliweg 15
8092 Zurich
Suisse

Berne:
Hirschengraben 3
3011 Berne
Suisse

www.cepf.ch